



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 11 janvier 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1165086009

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense de 254 094,75 \$ pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, dans le cadre du contrat à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total de 254 094,75 \$ à 508 189, 50 \$, taxes incluses

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1167528001

Conclure avec Longus Équipement inc. une entente-cadre d'une période de 36 mois pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15247 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 296 419,35 \$, taxes incluses)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1164021001

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Hydro-Québec pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale 515 675,65 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1166365002

Accorder un contrat à l'entreprise Marine entreprises internationale LLC pour la fourniture de mélange de sel pour la reproduction de l'eau salée du Saint-Laurent marin au Biodôme de Montréal, pour une durée de 36 mois - Somme maximale 262 440,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15577 (1 soumissionnaire)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1167341002

Conclure avec SC 360 inc., 4 ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 16-14658 (5 soumissionnaires) (Montant estimé : Lot 1: 405 522,52 \$, Lot 2: 405 522,52 \$, Lot 3: 405 522,52 \$, Lot 4: 405 522,52 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231052

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 342 166,15 \$ (contrat: 2 041 266,15 \$ + incidences: 300 900 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 293701 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat de construction

CM Lachine , Direction des travaux publics - 1167436001

Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$ pour augmenter l'enveloppe des contingences pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue, dans le cadre du contrat accordé à la firme Pavages d'Amour inc., (CM16 0925) majorant ainsi le montant du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes incluses

20.008 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1160598002

Accorder un contrat, conformément à la loi, à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 2), dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater - Dépense totale de 130 481,60 \$ - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1167526001

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 514 800 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.010 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231050

Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 2 789 638,30 \$ (contrat: 2 479 638,30 \$ + incidences: 310 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 302901 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1160765002

Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau en fonction des coûts réels des travaux - Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaulx et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses

20.012 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316012

Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture de paysage avec Lemay CO inc., pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public 16-15547 (5 soumissionnaires) (Montant estimé : 2 084 649,09 \$, taxes incluses) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.014 Entente

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1161887002

Approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec », « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.016 Entente

CM Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1161508002

Approuver un protocole de soutien technique à intervenir entre la Ville de Montréal et Festival Montréal en lumière à l'occasion du festival du 23 février au 12 mars 2017 - Autoriser l'occupation du domaine public à cette fin

20.017 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1166462003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

20.018 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161027004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, pour fins d'assemblage, à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec

20.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.020 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1166331001

Accorder une contribution financière à la Galerie B-312, au montant de 10 000 \$ pour la fabrication et l'installation de la réplique de la Croix du mont Royal de l'artiste Pierre Ayot, réalisée dans le cadre de la rétrospective Pierre Ayot présentée à l'automne 2016 - Approuver un projet de convention à cette fin

20.023 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1161180003

Accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement - Approuver un projet de convention à cet effet

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1166352005

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, suite à l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1163205002

Accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1163205005

Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173 afin d'accorder une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000 \$ en 2017 - Autoriser un virement en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le Service de la culture à cette fin

20.027 Autres affaires contractuelles

CM Service du développement économique, Direction Investissement et développement - 1164674001

Approuver un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) - Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente - Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1166337006

Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice Richard, des berges du parc Rimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 Administration - Nomination de membres

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1165075004

Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière -
1167163001

Autoriser un budget additionnel de dépense de 923 159,56 \$ équivalent au revenu additionnel suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique - Autoriser le Service de la Gestion et de la Planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Division Gestion du Portefeuille immobilier de la Direction Planification immobilière - Autoriser le transfert du solde du budget 2016 (revenus) de la division au budget 2017

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1163496002

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.006 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture, Direction des bibliothèques - 1160003003

Approuver le projet de règlement autorisant un emprunt pour le financement de 25 M\$ pour l'installation des équipements, la réalisation de travaux d'améliorations locatives et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements

40.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Service du greffe - 1160132006

Prendre connaissance du rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	12

CE : 10.002
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165086009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser la prolongation prévue au contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'autoriser la prolongation prévue au contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-09 14:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165086009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser la prolongation prévue au contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La lutte aux graffitis est une lutte constante que doit mener la Ville de Montréal pour maintenir son domaine public propre et sécuritaire. Les équipements municipaux que sont les fûts de lampadaire, les feux de circulation et les poteaux de signalisation sont constamment victimes de «tags» et d'affichages sauvages dans les deux principaux arrondissements centraux et demandent des investissements appréciables afin de les garder en état.

Dans un effort ciblé sur certaines artères prioritaires des arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges-Notre-dame-de-Grâce, le Service de la concertation des arrondissements souhaite accompagner ces quatre arrondissements dans la lutte aux graffitis et à l'affichage sauvage sur le mobilier urbain en investissant dans un programme intensif de maintien de la propreté. Ce programme a trois principaux objectifs:

- Faire la différence en matière de propreté dans des secteurs ciblés et prioritaires
- Investir dans ces secteurs pour les remettre propres, en bon état et embellis
- Prévoir un entretien constant et prioritaire de ces secteurs afin de maintenir le résultat des investissements réalisés

Outre l'intervention sur le mobilier urbain, le SCA souhaite mettre aussi à contribution les partenaires, qui sont Stationnement de Montréal et Postes Canada, afin qu'eux aussi participent au maintien des artères et secteurs choisis et s'assurent de la propreté constante de leur équipement sur le domaine public de la Ville.

Ainsi, un appel d'offres public afin de choisir un entrepreneur spécialisé en décapage, peinture et application d'enduit anti-graffiti a été lancé le 2 mars 2016. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 21 mars 2016 à 14 h. Le processus d'appel d'offres public a été assumé par le Service de l'approvisionnement.

Le contrat prévoyait deux options de prolongation de 8 mois chacune. Le présent sommaire vise à se prévaloir d'une option de prolongation de 8 mois.

Le contrat de décapage, peinture et application d'enduit anti-graffiti arrive à échéance au 31 décembre 2016. Ce contrat contient une option pour prolonger la durée des services avec l'acceptation de l'entrepreneur (8 mois). Suite à une analyse de la situation, le Service de la concertation des arrondissements recommande d'utiliser l'option de prolongation pour ce contrat.

Le détail de la prolongation est le suivant :

- Compte tenu de l'article 5 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15111, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 15 novembre 2017.

Les clauses contractuelles concernant la prolongation stipulent qu'un avis doit être acheminé par la Ville à l'entreprise dans un délai spécifique. Cet avis doit être signé et retourné à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Ces avis et confirmation d'acceptation ont tous été reçus dans le respect des délais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0572 - 13 avril 2016 - Accorder à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, sur mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 9 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15111 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à prolonger le contrat de 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET) en vue d'effectuer des travaux de décapage, de peinture et d'application d'enduit anti-graffiti pour la période du 15 mars au 15 novembre 2017. La valeur maximale du contrat est de 254 094,75 \$, taxes incluses, et les travaux seront payés selon la formule du prix unitaire. Aucun pourcentage de contingence n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat comprend, entre autres, le décapage des objets de mobiliers urbains identifiés, la préparation de surface pour l'application de peinture, l'application de peinture et d'enduit anti-graffiti. Il comprend aussi une option pour l'entretien de ces mêmes équipements pour la période couverte par le contrat. Les rues et artères prioritaires ont été identifiées avec les arrondissements concernés qui assureront un suivi, avec le SCA, des travaux effectués.

Les spécificités de la prolongation sont les suivantes : Le service de la concertation des arrondissements a octroyé en 2016 un contrat pour effectuer des travaux de décapage, de peinture et d'application d'enduit anti-graffiti sur le territoire de quelques arrondissements pour une durée de 9 mois incluant deux options de prolongation de 8 mois chacune (appel d'offres 16-15111). Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'acceptation de la prolongation par l'entreprise et tel que prévu au contrat, il est recommandé d'octroyer la première période de 8 mois d'option de prolongation. Un avis de prolongation a été envoyé le 1er décembre 2016 à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) et la prolongation a été acceptée le 2 décembre 2016 (en pièce jointe).

JUSTIFICATION

La prolongation est recommandée afin de poursuivre les activités de propreté dans les arrondissements centraux concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à la prolongation du contrat, soit une somme maximale de 254 094,75 \$, est prévu au Service de la concertation des arrondissements. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le montant total octroyé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) s'élèvera alors à un total de 508 189,50\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans deux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015:

Orientation : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels

Action: Aménager des quartiers durables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans l'approbation du dossier par le conseil municipal aura pour effet de retarder le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 23 janvier 2017

Début des travaux: 15 mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien BIGUET, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Sébastien BIGUET, 6 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guyline BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-12-08



Dossier # : 1167528001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Longus Équipement Inc. une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15247 (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente 296 419,35 \$ incluant les taxes)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque New Holland, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
2. d'accorder à la firme **Longus Équipement Inc.**, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15247 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-12-19 08:54

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1167528001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Longus Équipement Inc. une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15247 (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente 296 419,35 \$ incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque New Holland. Ces pièces sont requises dans le cadre de l'entretien de véhicules lourds et appareils du parc motorisé de la Ville et sont offertes uniquement par le biais de concessionnaires associés à la marque de fabrication. Depuis 2004, trois (3) ententes-cadres ont été conclues avec Longus Équipement Inc. pour la fourniture de ces pièces. L'appel d'offres pour l'entente précédente a été adjugé au montant de 688 125,37 \$ taxes incluses. L'entente était pour une période de trente-six (36) mois avec une possibilité de deux options de renouvellement de douze (12) mois chacune. Il a été décidé de ne pas prolonger l'entente afin de réviser les pièces incluses à l'entente et vérifier du même coup la possibilité de solliciter d'autres joueurs sur le marché.

Données d'utilisation des ententes-cadres 2013-2016 avec Longus Équipement Inc.

	Montant adjugé	Montant consommé	
Total	688 125,37 \$	566 737,44 \$	82,4 % consommé

Comme prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), le présent appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal « Le Devoir ». Le délai de réception des soumissions a été de 31 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, soit du 17 octobre au 16 novembre 2016.

La période de validité des soumissions reçues est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions. La date limite de validité est donc le 15 mai 2017. L'entente sera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de création de l'entente suivant l'autorisation d'octroi.

Durant la période de sollicitation, deux addenda ont été produits :

- Addenda no. 1, émis le 26 octobre 2016 pour reporter la date d'ouverture de l'appel d'offres au 16 novembre 2016;
- Addenda no. 2, émis le 3 novembre 2016 afin d'ouvrir le marché en modifiant la méthode d'adjudication, soit en octroyant le contrat par groupes d'articles, soit les pièces pour appareil d'agriculture et les pièces pour appareil de construction, plutôt qu'entièrement au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0161 - 30 mai 2013 - Conclure une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois. Équipement inc., pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12554 (1 soum.) (l'entente 688 125,37 \$ taxes incluses)

CM09 0155 - 30 mars 2009 - Conclure avec la firme Longus Équipement inc., une entente-cadre période de 36 mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque New Holland, à la suite d'offres 08-10824 (1 soum.) (montant estimé de l'entente 995 557,50 \$)

CM04 0534 - 23 août 2004 - Octroyer huit (8) contrats pour la fourniture de pièces authentiques marques Bombardier/Hino/Freighliner/International Navistar/Johnson/Vanguard/New Holland/S à : Équipement Plannord Ltée, Les Pièces de Camion U.T.R. Inc., Globocam (Anjou) Inc., Métro Laurent, Équipement JKL Inc., Longus Équipement Inc., P.E. Boisvert Auto Ltée, R.P.M. Tech Inc. période de 5 ans - Soumission publique 04-8071 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense 11,1 M\$ (montant estimé de l'entente 460 100,00 \$)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque New Holland pour une période de trente-six (36) mois, à la suite de l'appel d'offres public 16-15247. Il est assujéti d'une option de prolongation d'une (1) fois douze (12) mois.

Ces pièces mécaniques sont indispensables à l'entretien et à la réparation des 38 véhicules et appareils de marque New Holland du parc motorisé de la Ville de Montréal par ses ateliers mécaniques. Les délais de livraison requis sont sensiblement les mêmes qu'en 2013, soit sept (7) jours calendrier pour les commandes de réapprovisionnement inventaire, vingt-quatre (24) heures pour les commandes régulières et quatre (4) heures pour les commandes urgentes.

La base des prix provient du manufacturier de la marque tandis que le taux d'escompte est accordé par le concessionnaire.

Les quantités et les montants d'achats prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville, l'âge des appareils ainsi que les prévisions basées sur la variation anticipée du nombre de véhicules de marque New Holland composant le parc automobile de la Ville. Ils ont été utilisés aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion de l'entente.

Le montant de l'entente est à la baisse à chaque renouvellement en raison du vieillissement de la flotte de véhicules et d'appareils New Holland. Actuellement, la flotte est composée de 38 véhicules et appareils. En 2018, près de 80 % de la flotte aura atteint sa durée de vie utile. Depuis quelques années, les modèles de marque New Holland ont été écartés notamment parce que les coûts d'entretien étaient très élevés.

Les prix de vente sont établis selon le prix de détail suggéré inscrit au fichier maître de prix des pièces du manufacturier moins le taux d'escompte accordé. Le taux d'escompte de 5 %

accordé est le même pour tous les achats de la marque et pour les deux (2) catégories d'appareils. L'adjudicataire, qui est un concessionnaire sera en mesure de fournir la gamme complète de pièces de la marque pour les catégories de véhicules agricoles et de construction.

Le suivi de la validité des prix, selon les conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec les prix de détail suggérés par le fabricant moins le taux d'escompte accordé par l'adjudicataire.

Les ententes seront basées sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

Aucune garantie de soumission et d'exécution n'a été demandée à la firme, car nous avons jugé qu'elles n'étaient pas nécessaires dans ce dossier.

JUSTIFICATION

Preneurs du cahier des charges (3) :

CBM N.A.;
J-René Lafond inc.;
Longus Équipement inc..

Soumissionnaires (2) pour le groupe d'articles 1, pièces authentiques de marque New Holland pour appareil d'agriculture

J-René Lafond inc. (non-conforme en raison de l'impossibilité de respecter les délais de livraison)
Longus Équipement inc. (conforme)

Soumissionnaire (1) pour le groupe d'articles 2, pièces authentiques de marque New Holland pour appareil de construction

Longus Équipement inc. (conforme)

Raisons de non-dépôt de soumissions

CBM N.A. (n'a pas soumissionné car cette firme ne vend pas ces catégories de pièces);
J-René Lafond inc. (pour le groupe d'articles 2, cette firme ne vend pas cette catégorie de pièces).

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public.

Groupe d'article 1, pièces authentiques de marque New Holland pour appareil d'agriculture

Soumission conforme	Total taxes incluses
Longus Équipement Inc.	87 012,15 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	84 398,26 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire — estimation)	2 613,89 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire — estimation)/estimation x 100	+ 3,1 %

Groupe d'article 2, pièces authentiques de marque New Holland pour appareil de construction

Soumission conforme	Total taxes incluses
Longus Équipement Inc.	209 407,20 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	196 929,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire — estimation)	12 477,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire — estimation)/estimation x 100	+ 6,3 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'a été déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

La proposition qui a franchi avec succès la conformité administrative a été transmise pour valider sa conformité technique en fonction du devis et des critères de spécifications techniques. La conformité technique a été effectuée par la division logistique du Service de l'approvisionnement.

La soumission de la firme Longus Équipement inc. est conforme aux conditions du cahier des charges.

Le tableau des prix reçus est joint au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut estimé de ce contrat est de 296 419,35 \$ incluant les taxes. Ce montant inclut les deux groupes d'articles.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité de profiter d'escomptes d'achat en plus de ralentir les opérations des unités d'affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement
Serge BRANCONNIER, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Normand CHRÉTIEN, 16 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

Geneviève FORTIN
Agente d'approvisionnement niveau 2

Denis LECLERC
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2016-12-19

**Dossier # : 1164021001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale 515 675,65 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont pour un montant maximal de 515 675,65 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de cette entreprise en date du 14 septembre 2016;
2. d'autoriser, à cette fin, le greffier de la Ville de Montréal, à signer le contrat et les documents administratifs d'Hydro-Québec au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-19 12:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164021001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale 515 675,65 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont est localisé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus de l'Université de Montréal pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$. Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2017-2019, la Ville de Montréal a prévu des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface qui desserviront le futur Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Les travaux, études et certaines autres dépenses effectués dans le cadre de la réalisation du campus Outremont avant la fin 2018 sont admissibles à un remboursement de 50% en vertu de l'entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), jusqu'à un montant maximum de 38 300 000\$.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Hydro-Québec pour procéder à la conception et la réalisation des travaux d'enfouissement de sa ligne électrique existante, tel qu'illustré sur les schémas fournis en pièces jointes.

Hydro-Québec est une société d'état en situation de monopole. Elle est propriétaire de son réseau électrique et elle est la seule à pouvoir y apporter des modifications. Puisque la Loi prévoit une exception pour les travaux à réaliser dans une telle situation, le contrat sera octroyé de gré à gré.

Tous les travaux municipaux prévus ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots.

Étapes terminées :

	Date de début	Date de fin
Lot 3 - Construction de la rue d'accès à la future cour de service.	juillet 2014	octobre 2015
Lot 2a - Réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher.	mai 2015	août 2015
Lot 2b - Construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue Outremont.	avril 2015	avril 2016
Lot 4 - Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau et dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont.	avril 2016	novembre 2016

Étape en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
Lot 5a - Réhabilitation des sols du terrain situé au nord de l'actuelle cour de services d'Outremont.	septembre 2016	janvier 2017

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début	Date de fin
Autoriser une dépense et mandater Hydro-Québec pour la production des plans et devis et réaliser les travaux électriques liés à l'enfouissement de la ligne existante.	2017	2019

Étapes à venir :

	Début des travaux	Fin des travaux
Lot 5b - Réhabilitation des sols du terrain de l'actuelle cour de services d'Outremont.	septembre 2018	décembre 2018
Lot 6a - Axe central ouest, avenue Outremont et Wiseman partie nord: réalisation des infrastructures, construction du bassin P2 et construction d'une chaussée temporaire.	mars 2017	décembre 2017
Lot 6b - Axe central, place publique et bande verte: réalisation de l'aménagement de surface, finalisation de l'ensemble de l'axe central et de la bande verte.	mai 2018	septembre 2019

Lot 7 - Secteur délimité par l'avenue Dollard et l'avenue Wiseman et par l'avenue Ducharme et la ruelle de l'axe central Ouest: construction du bassin de rétention P3 et du parc P3.	mai 2019	octobre 2019
Lot 8a - Avenue McEachran vers le nord: prolongement de l'avenue McEachran vers le nord, construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2018	novembre 2018
Lot 8b - Avenue Bates: construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
Lot 9 - Avenues Dollard, Stuart et ruelles: prolongement des avenues vers l'axe central Ouest, construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	juillet 2019	décembre 2019
Lot 10a - Avenue Champagneur: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2017	septembre 2017
Lot 10b - Avenues Querbes et de l'Épée: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
Lot 11 - Secteur délimité par les avenues Champagneur et Querbes: réalisation des travaux de construction du bassin P4 et du parc P4.	mai 2019	octobre 2019
Lot 12 - Secteur délimité par les avenues Bates à McEachran: réalisation des travaux de construction du bassin P1 et du parc P1.	mai 2019	octobre 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0954 – 22 août 2016 : Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet du campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221710 (7 soum.);

CM16 0342 – 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 4 350 747,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221707 (16 soum.) (1164021002)CM 15 0781 – 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour

l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement

des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (6 soum.);

CM15 0644 - 25 mai 2015 - Accorder un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 567 001,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221706 (13 soum.);

CM15 0501 - 25 avril 2015 - Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction;

CM15 0312 - 24 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le Site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes;

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires);

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Le projet du site Outremont requiert des modifications du réseau d'Hydro-Québec pour assurer le plein développement des terrains conformément aux plans généraux du site et au règlement 06-069 adopté par le conseil municipal en 2011. L'article 19 du règlement prévoit spécifiquement l'enfouissement des réseaux électriques. Pour cela, il faut démanteler le réseau aérien d'Hydro-Québec traversant le site au sud, en diagonale, pour l'amener en souterrain, dans les massifs existants de la CSEM et d'autres à construire sous les rues du site.

Plus précisément, les travaux consistent à :

- Démanteler les lignes moyenne tension et basse tension longeant l'ancienne emprise ferroviaire entre l'axe des avenues Dollard et de l'Épée (44 poteaux et 2 structures).
- Déplacer 3 banques de transformateurs.
- Installer des liaisons aérosouterraines entre le réseau existant qui ne sera pas enfoui et la partie du réseau qui sera enfouie. Ces liaisons se trouvent dans l'axe des avenues Wiseman, Outremont, Champagneur et Querbes.
- Construire des courts prolongements de lignes pour relier le réseau.

La description complète des travaux se trouve dans le rapport d'avant-projet préparé par Hydro-Québec qui se trouve dans les pièces jointes du présent dossier. Ce rapport présente également un énoncé du besoin, les conditions de réalisation, une estimation des coûts et l'échéancier.

Suite à l'octroi du contrat en objet, la prochaine étape consiste à la préparation par Hydro-Québec des plans et devis des travaux électriques.

Il est à noter que les travaux civils (massifs, conduits, puits d'accès, chambre de transformation) seront conçus par la CSEM et que ces travaux seront payés par la Ville, indépendamment du contrat en objet.

Les travaux d'Hydro-Québec se dérouleront par phase en coordination avec les travaux de développement du site exécutés par la Ville et en fonction des besoins entre 2017 et 2019.

La ligne existante d'Hydro-Québec sert à boucler son réseau et à alimenter trois clients. Le bouclage de la ligne se fera par la rue centrale traversant le site («Axe central») dont les 400 premiers mètres sont déjà construits (lots 2a et 2b) et qui sera achevée avec les travaux des lots 6a et 6b prévus entre 2017 et 2019.

Deux clients devront être rebranchés sur le nouveau réseau souterrain. Le troisième client est la cour de services actuelle qui sera démolie pour faire place à un parc (toujours en conformité avec l'ensemble des orientations, ententes et règlements qui encadrent le projet). Une nouvelle cour de service verra le jour dans la partie nord-est du site avant la fin du démantèlement de la ligne à enfouir.

JUSTIFICATION

Les travaux sont demandés par la Ville afin de pouvoir développer le site conformément au rapport de faisabilité technique et financière de 2011, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal et conformément à la réglementation en vigueur, dont l'article 19 du règlement 06-069. Considérant que la demande provient de la Ville et qu'Hydro-Québec n'a pas de besoins particuliers sur cette ligne existante, la Ville doit assumer les coûts de réalisation liés à cette demande. Cependant, nous nous sommes assurés que le fournisseur se limitait à nous

facturer uniquement les travaux à charge de la Ville et que la solution mise de l'avant minimise les coûts pour la Ville.

Il est important qu'Hydro-Québec entame la conception des plans et devis à court terme en vue de respecter les échéanciers du projet et de poursuivre les étapes subséquentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En septembre 2016, Hydro-Québec a fourni une estimation des coûts de la réalisation des travaux relatifs aux modifications de son réseau, pour la somme de 515 675.65 \$, taxes incluses (voir pièces jointes). Ces coûts incluent la préparation des plans et devis, la main-d'oeuvre pour les travaux, le matériel à installer et la gestion des contrats. Une fois les travaux terminés, Hydro-Québec facturera les coûts réels détaillés des activités réalisées. Les honoraires de conception sont assumés par Hydro-Québec sauf si la Ville abandonne le projet.

Un montant maximal de 470 880,60 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 11-006 – «Règlement municipal pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 50 % par la ville locale et à 50% par le Chantier Canada-Québec si les travaux sont complétés avant 2018. Un montant de 470 880,60 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

Les détails des informations financières se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du site Outremont vise une certification LEED ND 2009 (Leadership in Energy and Environmental Design for Neighborhood Development) telle qu'émise par le US Green Building Council.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'exécution de ces travaux aura des effets sur la progression des travaux d'aménagement du site.

Deux clients de type "institutionnel" branchés actuellement sur la ligne aérienne devront modifier leur entrée électrique qui se fait actuellement par voie aérienne et qui à terme devra s'adapter aux travaux d'enfouissement. Ces travaux de conversion des entrées électriques seront payés par la Ville et l'Agglomération en vertu des règlements S-6.01 et RCG09-023 (typiquement autour de 5 000\$ à 10 000\$ par client).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications pour l'ensemble du projet. Aucune opération spécifique n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Plans et devis : 2017
- Alimentation des deux clients par le réseau souterrain : 2018-2019.
- Démantèlement de la ligne aérienne : 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
René GIRARD, Outremont

Lecture :

René GIRARD, 14 décembre 2016
Claude LAURIN, 14 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DEFEIJT
Ingénieur et
Sébastien Deshaies
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-12-19

CE : 20.004

2017/01/11 08:30



Ce dossier a été retiré
séance tenante



Dossier # : 1167341002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec SC 360 Inc., 4 ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 16-14658 - (Cinq soumissionnaires) + (Lot 1: 405 522,52 \$, Lot 2: 405 522,52 \$, Lot 3: 405 522,52 \$, Lot 4: 405 522,52 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande de matériaux et services de câblage en télécommunications ;
2. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les biens mentionnés en regard de son nom, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14658;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
SC 360 inc.	Lot 1	405 522,52 \$
SC 360 inc.	Lot 2	405 522,52 \$
SC 360 inc.	Lot 3	405 522,52 \$
SC 360 inc.	Lot 4	405 522,52 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 12:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167341002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec SC 360 Inc., 4 ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 16-14658 - (Cinq soumissionnaires) + (Lot 1: 405 522,52 \$, Lot 2: 405 522,52 \$, Lot 3: 405 522,52 \$, Lot 4: 405 522,52 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné pour objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques.

Un des éléments structurels de cette stratégie est le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit capable de supporter les nouveaux services de haute technologie tels que le Wi-Fi public, la mobilité intelligente, l'internet des objets, ou encore l'infonuagique.

Pour ce faire, le Service des technologies de l'information (TI) et le Bureau de la ville intelligente et numérique (BVIN) ont présenté au Comité exécutif un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données capable de supporter les besoins de la ville intelligente.

La mise en place de ce modèle s'appuie sur une gouvernance des services de télécommunications à la Ville incluant les unités de service et les arrondissements, un cadre financier rigoureux et évolutif et une reddition de compte annuelle aux instances.

Nouveau modèle de gestion pour la transmission de données

Ce modèle est basé sur une approche par livraison de services incluant :

1. Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;
2. L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'internet;
3. Des ententes-cadres pour l'acquisition des équipements et des services de télécommunications;
4. Le rapatriement de la maîtrise d'œuvre à l'interne pour gagner en agilité et en efficacité;

5. La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour joindre des édifices où la fibre ne se rend pas (micro-ondes, liaisons radiocommunications et liaisons cellulaires).

Dans le cadre du 3e volet du nouveau modèle de gestion de télécommunications pour la transmission de données, la Ville veut se doter d'ententes-cadres pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications.

La Ville dispose d'un réseau de transmission de données et de téléphonie IP totalisant plus de 17 000 prises réparties dans plus de 450 édifices sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Afin de répondre à ses besoins en télécommunication, la Ville doit réaliser des travaux de câblage (ajout de prises, déménagement et aménagement des aires de travail, vérification et réparation des prises défectueuses et aménagement de salles de télécommunications), en plus de fournir des matériaux de câblage dans tous ses édifices corporatifs.

En ce sens, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, l'appel d'offre public numéro 16-14658 en date du 14 septembre 2016, publié sur le site du SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir, pour conclure des ententes-cadres pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunication.

Dans un souci d'ouverture du marché, l'appel d'offres a été scindé en 4 lots répartis équitablement par codes postaux et en fonction du nombre de prises estimées par lot.

Huit addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2016-09-21	Précisions et révision du bordereau
2	2016-09-23	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2016-09-28	Précisions suite à des questions administratives et report de la date d'ouverture des soumissions
4	2016-09-30	Précisions suite à une question administrative
5	2016-10-11	Report de la date d'ouverture des soumissions
6	2016-10-17	Précisions et remplacement d'un article du devis technique
7	2016-10-20	Report de la date d'ouverture des soumissions
8	2016-10-20	Précisions et remplacement d'un article du devis technique

Un délai de quarante-huit (48) jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

La réception et l'ouverture des cinq (5) soumissions reçues a eu lieu le 02 novembre 2016. La durée de validité des soumissions est de 210 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent sommaire vise à conclure avec la firme SC 360 Inc., quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications pour une période de 3 ans (lot 1: 405 522,52 \$, lot 2: 405 522,52 \$, lot 3: 405 522,52 \$, lot 4: 405 522,52 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0305 - 19 mai 2016 - Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Dépenses totales de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (5 soum.)

CG16 0177 - 24 mars 2016 - Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires).

CG16 0115 - 25 février 2016 - Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 \$, 1 599 163,13 \$, 1 210 347,57 \$, 993 388,60 \$, 672 739,42 \$, 199 834,60 \$ et 114 332,29 \$ - Société TELUS Communications : 350 984,18 \$)

CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adopter la « Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique » et le « Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique » qui en découle

CG08 0026 - 05 février 2008 - Mise en œuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

DESCRIPTION

Chacun des 4 lots couvre les mêmes besoins pour la Ville à savoir obtenir des spécialistes pour l'aménagement des salles de télécommunications et l'installation de câblage structuré incluant le matériel et les équipements nécessaires à cette fin. Plus précisément, les biens et services attendus sont:

- Ajout de prises;
- Déménagement et aménagement des aires de travail;
- Vérification et réparation des prises défectueuses;
- Aménagement de salles de télécommunications.

Répartition du nombres de prises par lot;

Description du lot	Nombre de prises	Nb soumissions conformes
Lot 1	8126	3
Lot 2	7803	3
Lot 3	8147	3
Lot 4	8248	3

Les besoins sont regroupés en 3 catégories d'achats :

1. Travaux réalisés sur une base forfaitaire;
2. Travaux réalisés en temps et matériel;
3. Fourniture de matériaux.

Afin de combler efficacement les besoins existants et répondre aux nouveaux projets de développement, le Service des TI souhaite acquérir ces services par le biais de quatre ententes-cadres, d'une durée de 3 ans chacune, avec la possibilité d'une prolongation d'un an.

JUSTIFICATION

En concluant ces ententes-cadres, les objectifs suivants seront atteints:

1. Rapatriement de la maîtrise d'oeuvre au sein du Service des TI;
2. Gagner en agilité et en efficacité;
3. Répondre aux besoins présents et futurs de la Ville en matière de télécommunication;
4. Répondre aux besoins présents et futurs de la Ville en matière de câblage structuré.

Détail de l'appel d'offres

Sur un total de onze (11) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes (45%) ont déposé une offre. Quatre (4) des cinq (5) soumissions reçues ont été déclarées conformes administrativement.

Six autres preneurs (55%) n'ont pas soumissionné, les raisons de désistement étant:

- Une firme nous a indiqué que le délai de livraison est trop court;
- Une firme indique que le nombre de ressources requises est trop élevé;
- Les autres firmes n'ont pas répondu.

La répartition des réponses est composée comme suit:

- 2 soumissionnaires ont répondu pour les lots 1 à 4;
- 1 soumissionnaire pour les lots 1 et 2;
- 1 soumissionnaire pour les lots 3 et 4.

Présentation des résultats pour le lot 1

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (sans taxes)	Autre (à préciser)	Total (taxes incl.)
SC 360 Inc.	352 704,95 \$		405 522,52 \$
Télécon Inc.	420 833,00 \$		483 852,74 \$
Communication Com-Net	487 189,46 \$		560 146,08 \$
Dernière estimation réalisée	630 306,00 \$		724 694,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			483 173,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			19,14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			154 623,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			38,12 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(319 171,80) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(44,04) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			78 330,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			19,31 %

Présentation des résultats pour le lot 2

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (sans taxes)	Autre (à préciser)	Total (taxes incl.)
SC 360	352 704,95 \$		405 522,52 \$
Télécon Inc.	420 833,00 \$		483 852,74 \$
Communication Com-Net	487 189,46 \$		560 146,08 \$
Dernière estimation réalisée	630 306,00 \$		724 694,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			483 173,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			19,14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			154 623,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			38,12 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(319 171,80) \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(44,04) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	78 330,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	19,31 %

Présentation des résultats pour le lot 3

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (sans taxes)	Autre (à préciser)	Total (taxes incl.)
SC 360	352 704,95 \$		405 522,52 \$
Télécon Inc.	420 833,00 \$		483 852,74 \$
Sais Interconnexion Inc.	497 296,00 \$		571 766,07 \$
Dernière estimation réalisée	630 306,00 \$		724 694,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			487 047,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			20,10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			166 243,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			40,99 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(319 171,80) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(44,04) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			78 330,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			19,31 %

Présentation des résultats pour le lot 4

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (sans taxes)	Autre (à préciser)	Total (taxes incl.)
SC 360	352 704,95 \$		405 522,52 \$
Télécon Inc.	420 833,00 \$		483 852,74 \$
Sais Interconnexion Inc.	497 296,00 \$		571 766,07 \$
Dernière estimation réalisée	630 306,00 \$		724 694,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			487 047,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,10 %

$\frac{((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}{100}$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	166 243,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) $\frac{((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100}{100}$	40,99 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(319 171,80) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $\frac{((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100}{100}$	(44,04) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	78 330,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $\frac{((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}{100}$	19,31 %

Les écarts favorables de prix pour les 4 lots entre la plus basse soumission conforme et l'estimation s'expliquent principalement par:

- Les estimés de la Ville étaient basés sur les prix en vigueur de l'entente-cadre précédente pour l'acquisition d'équipements similaires.
- L'approche d'ouverture du marché en découpant en plusieurs lots a permis d'obtenir des prix plus bas qu'attendus.

Puisque le nombre de prises par lot est sensiblement le même, les efforts pour les services de câblage à fournir ont été estimés avec des quantités identiques ce qui explique que le montant des estimés des quatre lots est identique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du soumissionnaire retenu se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement et/ou au PTI du Service des TI pour la durée des ententes, ce qui pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de ces ententes-cadres permettra à la Ville de supporter adéquatement les requêtes des services corporatifs et des arrondissements en matière de câblage structuré en télécommunication pour l'aménagement, le déménagement, l'installation de prises réseaux, l'installation des points d'accès sans fil (Wi-Fi) et l'aménagement des salles de télécommunications à l'intérieur des édifices de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le comité exécutif - 11 janvier 2017;
Approbation du dossier par le conseil municipal - 23 janvier 2017;
Approbation du dossier par le conseil d'agglomération - 26 janvier 2017;
Octroi de contrat - Février 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Carle BEAUCHAMP
Directeur / CE Espace de travail

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-12-19



Dossier # : 1167231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 342 166,15 \$ (contrat: 2 041 266,15 \$ + incidences: 300 900 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293701 - 13 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 342 166,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 041 266,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293701 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-07 11:14

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 342 166,15 \$ (contrat: 2 041 266,15 \$ + incidences: 300 900 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293701 - 13 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1866 et 1889) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1916) de la rue Sainte-Madeleine ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Plusieurs réparations d'urgence de la conduite d'égout ont dû être réalisées par la Division des travaux publics de l'arrondissement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, sur une distance d'environ 440 mètres, consistent en :

- la reconstruction de 407 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 600 mm,
- la reconstruction de 437 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre,
- la reconstruction de la chaussée là où requis,
- la reconstruction des trottoirs là où requis.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 185 569,65 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la DGPEC étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 342 166,15 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 300 900,00 \$ (taxes incluses). La dépense est entièrement assumée par la ville centrale et prévue au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

La dépense totale de 2 342 166,15 \$ représente un coût net de 2 138 709,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-026 « PG Renouv. Rés. second. AQ et ÉG ».

Par ailleurs, ce coût net est entièrement admissible à une subvention dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 mars 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Diane GIRARD, Le Sud-Ouest

Lecture :

Kathy DAVID, 24 novembre 2016
Diane GIRARD, 24 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LABRIE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-11-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-12-05

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	293701
No du GDD :	1167231052
Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber.	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	11 - 10 - 2016	Ouverture originalement prévue le :	2 - 11 - 2016
Ouverture faite le :	9 - 11 - 2016	Délai total accordé aux soumissionnaires :	28 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
26 - 10 - 2016	Clarifications au CCAS, formulaire de soumission et cahier technique égout et aqueduc.		(6 200 \$)
28 - 10 - 2016	Report au 9 novembre 2016 de l'ouverture des soumissions.		0 \$
2 - 11 - 2016	Publication du tableau des questions reçues avec les réponses.		0 \$

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	29	Nbre de soumissions reçues	13	% de réponses	45
		Nbre de soumissions rejetées	4	% de rejets	30.8
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
GROUPE TNT INC.	Non conformité dans les prix soumis				
GERALD THEORET INC.	Non conformité dans les prix soumis				
CATALOGNA ET FRERES LTEE	Omission d'inscrire un prix unitaire sur un item				
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	Non conformité dans les prix soumis				
Durée de la validité initiale de la soumission :	120	jrs	Date d'échéance initiale :	9 - 3 - 2017	
Prolongation de la validité de la soumission de :	N/A	jrs	Date d'échéance révisée :	- - -	

Résultats de l'appel d'offres				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 855 696.50	185 569.65	2 041 266.15	
LES EXCAVATONS GILBERT THEORET INC.	1 890 470.69	189 047.07	2 079 517.76	
ALLIA INFRASTRUCTURES LTÉE	2 085 708.11	208 570.80	2 294 278.91	
EXCAVATION J.N.A. INC.	2 139 730.74	213 973.07	2 353 703.81	
9252-1170 QUEBEC INC. - LE GROUPE VESPO	2 273 062.91	227 306.29	2 500 369.20	
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 334 272.73	233 427.27	2 567 700.00	
CONSTRUCTION G-NESIS INC.	2 393 416.18	239 341.62	2 632 757.80	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 437 136.57	243 713.66	2 680 850.23	
LES EXCAVATONS SUPER INC.	2 518 157.15	251 815.72	2 769 972.87	
Estimation	externe	1 948 949.34	194 894.94	2 143 844.28
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-4.8%	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			1.9%	
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)						
	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Recommandation			
Nom du soumissionnaire :	PAVAGES D'AMOUR INC.		
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 041 266.15		
Montant des incidences (\$):	300 900.00		
Date prévue de début des travaux :	1 - 5 - 2017	Date prévue de fin des travaux :	2 - 8 - 2017



Dossier # : 1167436001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$ pour augmenter l'enveloppe des contingences pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue, dans le cadre du contrat accordé à la firme Pavages d'Amour inc., (CM16 0925) majorant ainsi le montant du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes incluses

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 60 476,45 \$ pour augmenter l'enveloppe des contingences dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Pavages D'Amour inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e Avenue et la 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, augmentant ainsi la valeur totale du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$ taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-16 10:49

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167436001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$ toutes taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, dans le cadre du contrat accordé à la firme Pavages d'Amour inc., pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue, augmentant la valeur du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$ toutes taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (contrat S-1504)

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 août 2016, le conseil municipal octroyait un contrat à la firme Pavages d'Amour inc. pour la réalisation de travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie. Ces travaux visent le remplacement complet de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout combinés, incluant toutes les entrées de service, les regards, les boîtes de vannes, les bornes-fontaine et les puisards. Ils sont réalisés dans un secteur névralgique de l'arrondissement puisqu'ils engendrent la fermeture complète de la rue Saint-Antoine devant le Centre hospitalier de Lachine. Ce faisant, une voie d'accès aux ambulances de même que l'accès au stationnement des usagers de l'hôpital se trouvent bloqués. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En septembre, lors de la consultation des plans et devis, réalisés par la firme Cima+, l'arrondissement de Lachine a constaté plusieurs erreurs de conception qui ont engendré des coûts supplémentaires. Outre les erreurs soulevées, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a demandé d'ajouter un bouclage sur le réseau projeté, qui n'était pas prévu lors de la soumission. Ce bouclage a pour but de d'augmenter la pression dans le réseau d'aqueduc pour des fins de sécurité incendie. À ce stade-ci de l'avancement du projet (environ 70 %), les coûts supplémentaires déjà engendrés sont estimés aux alentours de 95 % de la valeur des contingences. Les contingences avaient été fixées à 10 % du coût total des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0925 (23 août 2016) - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine, entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 665 245,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1621 (8 soum.)

CE15 0897 (13 mai 2015) - Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke ainsi que la rue Saint-Antoine entre la 13e et 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 111 295,80 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (89 036,64 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (22 259,16 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1504 (contrat SPG-1503-04) – Six (6) soumissionnaires.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 60 476,45 \$ toutes taxes incluses, pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine entre la 13e Avenue et la 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, majorant ainsi le montant des contingences de 60 476,85 \$ à 120 952,90 \$. Le montant total du contrat augmentera de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, toutes taxes et contingences incluses.

Cette majoration permettra de terminer les travaux prévus au contrat. Les sommes disponibles actuellement risquent de ne pas être suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses en cas d'imprévus et de conditions de chantier.

L'avancement réel du projet, en date de l'endossement du sommaire décisionnel, est de 70 % alors que les coûts supplémentaires estimés à date sont autour de 95 % des coûts réservés aux contingences. Un arrêt des travaux par manque de crédits aurait un impact majeur sur la sécurité et la circulation au niveau des accès à l'hôpital de Lachine sur la rue Saint-Antoine.

JUSTIFICATION

Les documents contractuels pour soumission préparés par le consultant CIMA+ contiennent trois des erreurs de conception qui ont épuisé les montants de contingences, à savoir :

- Le diamètre de la conduite d'aqueduc proposée devrait être 300 mm au lieu de 150 mm tel qu'indiqué dans les plans pour soumission;
- La position des conduites d'égout et d'aqueduc ne respectent pas les normes. Pour corriger cette situation, la conduite d'aqueduc devra être installée dans une tranchée distincte de la tranchée pour l'égout;
- L'accès temporaire pour circulation prévu sur la 13e Avenue ne peut pas être réalisé. La modification de cet accès sur la rue Saint-Antoine, ne peut être fait sans phasage des travaux de construction pour permettre l'accès au stationnement de l'hôpital en tout temps.

À ces coûts s'ajoute une demande de la DGSRE de boucler la conduite projetée sur une conduite existante de 300 mm en direction de l'hôpital. Ce bouclage est à faire avec un raccordement sous-pression.

La correction des erreurs de conception lors de la préparation des plans pour construction ainsi que l'ajout du bouclage engendrent des coûts supplémentaires de l'ordre de 50 000 \$ pour les travaux. Les honoraires professionnels pour les corrections des documents contractuels sont à la charge du consultant. D'autres mesures additionnelles envers le consultant pourront être prises par la Ville.

Vu l'épuisement des contingences au début des travaux et pour éviter l'arrêt du chantier en cas d'imprévus par manque de crédits disponibles, nous recommandons l'autorisation d'une dépense additionnelle de 60 476,85 \$, augmentant ainsi le montant des contingences de 60 476,85 \$ à 120 952,90 \$.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense additionnelle et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux seront réalisés en 2016 et 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle en contingences sera entièrement assumée par la DGSRE, puisqu'il s'agit de réfection d'aqueduc et d'égout, de compétence centrale. Cette dépense de 60 476,45 \$ taxes incluses, ou 55 223,06 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 33 133,84 \$ sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU). L'emprunt net de 22 089,22 \$ sera à la charge de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans une pratique de gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un arrêt des travaux par manque de crédits pourrait avoir un effet négatif important sur la sécurité et la circulation au niveau des accès au Centre hospitalier de Lachine sur la rue Saint-Antoine en prolongeant indûment la durée des travaux. Un prolongement augmente aussi le risque qu'une partie des travaux doive être réalisée en période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 11 janvier 2017
Conseil Municipal : 23 janvier 2017
Fin des travaux : printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. La firme Pavage D'Amour inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 28 juin 2016. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initial.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;

- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 18 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid EL OBADI
ingenieur - chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

Le : 2016-11-18



Dossier # : 1160598002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense totale de 130 481,60 \$, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 2), dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater et mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour exécuter les travaux.

Il est recommandé :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 130 481,60 \$, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 2), dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux, aux prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 130 481,60 \$, aucune taxe applicable;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-16 14:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160598002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense totale de 130 481,60 \$, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 2), dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater et mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour exécuter les travaux.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, la construction d'un nouveau massif de conduits sera nécessaire afin d'alimenter le nouvel ouvrage. La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a le mandat de planifier, concevoir et mettre en œuvre les infrastructures souterraines nécessaires à l'enfouissement des fils électriques et de télécommunication partout sur le territoire montréalais et d'en assurer la gestion et l'entretien. Conséquemment, dans une première phase, la CSEM a construit un massif de conduits afin de permettre de maintenir un lien souterrain pour l'alimentation électrique d'urgence de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs ainsi que son réseau de télécommunication relié à partir de la sous-station électrique de l'usine Atwater.

Dans une deuxième phase, la CSEM devra poursuivre la construction du massif vers le bâtiment des UV situé à l'ouest du site Atwater afin de permettre l'installation d'une ligne électrique de 25 KV et alimenter le futur bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0430 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CE16 0158 - 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 1) dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux.

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme

Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense totale de 130 481,60 \$, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 2), dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater et à mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour exécuter les travaux.

Spécifiquement, les travaux à être effectués comprennent : l'installation de 8 conduits souterrains de 115 mm de diamètre en PVC (enrobé de béton) sur une longueur de 200 m, incluant 1 puits d'accès, au nord du futur bâtiment industriel permettant la connexion future de l'alimentation électrique de 25 KV.

Ces travaux de construction du nouveau massif doivent se faire au printemps 2017 afin de permettre la réalisation des travaux de câblage prévus à l'automne 2017.

Les travaux qui seront effectués par la CSEM comprennent : le temps de planification, la réalisation des travaux et le matériel nécessaire à la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Toute construction d'infrastructure souterraine électrique et de télécommunication relève de la compétence de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). La construction d'un nouveau massif électrique permettra d'alimenter le nouvel atelier et bâtiment administratif à partir du réseau électrique existant sur le site du complexe Atwater.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM a fourni une estimation du coût des travaux (voir en pièce jointe) au montant de 130 481,60 \$. Cette somme couvre toutes les infrastructures civiles à construire incluant les contingences pour des travaux imprévus de 12 889,20 \$ et un montant pour incidences de 9 716,55\$, aucune taxe applicable, .

Par ailleurs, la CSEM a également inclus au montant global de 130 481,60 \$, des frais généraux CSEM de 17 019,34 \$. Aucune taxe n'est applicable également sur ce montant.

La CSEM facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux.

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment, la gestion des sols contaminés s'il y a lieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction du massif de conduits par la CSEM au printemps 2017 est préalable au câblage destiné à l'alimentation du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater. Tout délai dans l'exécution de ces travaux pourra entraîner des délais pour l'alimentation du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Janvier 2017
Début des travaux : février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge A BOILEAU, Commission des services électriques
Sophie VOYER, Service des communications
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Serge A BOILEAU, 6 décembre 2016
Sophie VOYER, 5 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TROTTIER
Ingénieur-électricité

ENDOSSÉ PAR

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Le : 2016-12-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Approuvé le : 2016-12-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-12-15



Dossier # : 1167526001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 514 800,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 800,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1275-AE-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 08:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167526001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 514 800,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Certains équipements majeurs en rapport avec les procédés de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) nécessitent le recouvrement par peinture pour des raisons de protection, d'identification et de santé et sécurité. La chambre de peinture existante à la Station qui date des années 1990 ne répond plus aux normes de santé et sécurité qui ont beaucoup évolué depuis.

Le présent appel d'offres vise donc à effectuer les travaux de démantèlement de la chambre de peinture existante, de fournir et installer une nouvelle chambre de peinture ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à sa fonctionnement.

Un appel d'offres public a été publié le 17 octobre 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 novembre 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu est de 15 % considérant que les travaux seront effectués dans une structure vieillissante. Quatre (4) addenda ont été émis:

- addenda no 1 daté le 03 novembre 2016: report de la date d'ouverture des soumissions
- addenda no 2 daté le 14 novembre 2016: réponses aux questions des soumissionnaires
- addenda no 3 daté le 17 novembre 2016: report de la date d'ouverture des soumissions et ajout de deux (2) pages au devis technique
- addenda no 4 daté le 23 novembre 2016: réponses aux questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La chambre de peinture existante à la Station date des années 1990 et ne répond plus aux normes qui ont beaucoup évolué depuis.

Une mise à niveau est donc exigée pour rendre la chambre conforme aux nouvelles normes en construction notamment en ce qui a rapport avec:

- le code du bâtiment (RBQ)
- la protection contre les incendies (National Fire Protection Association (NFPA))
- la santé et sécurité au travail (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST))

La configuration de la nouvelle chambre nécessite les modifications suivantes:

- déplacement d'un drain;
- déplacement de la structure de soutien du monorail;
- remplacement des deux systèmes de ventilation;
- remplacement du système de contrôle;
- ajout d'une chambre de mélange annexée à la salle de peinture;
- modifications architecturales (perçement au toit, nouveau mur, etc.);
- travaux électriques;
- déplacement de la plomberie.

JUSTIFICATION

Dans le but de se conformer aux dispositions légales relatives à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LRQ) ainsi qu'aux standards de l'industrie (RBQ, National Fire Protection Association (NFPA)), une mise aux normes de la chambre à peinture est requise et des actions doivent être prises en ce sens. De plus, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a effectué une visite des lieux en mai 2016. Un rapport d'intervention a été produit à l'issue de cette visite validant le plan d'action et les restrictions qui avaient déjà été mis en place par la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) depuis septembre 2015. Ces restrictions incluent, entre autres, l'interdiction de la pulvérisation de peinture qui se fait dorénavant au moyen d'un pinceau ou d'un rouleau ainsi que le port obligatoire de l'équipement de protection respiratoire.

Suite à l'appel d'offre public, quinze (15) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six (6) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des preneurs de documents qui n'ont pas déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Construction Arcade	447 652,17 \$	67 147,83 \$	514 800,00 \$
2. Groupe DCR (9282-0786 Québec Inc.)	449 893,15 \$	67 483,97 \$	517 377,12 \$

3. Gestion Septem Inc.	451 508,83 \$	67 726,32 \$	519 235,15 \$
4. Gestion MC2 Inc.	481 193,37 \$	72 179,01 \$	553 372,38 \$
5. Roland Grenier Construction Ltée	482 765,08 \$	72 414,76 \$	555 179,84 \$
6. D.G.A.V. Constructions Inc.	510 696,02 \$	76 604,40 \$	587 300,43 \$
Estimation externe (professionnel)	353 663,10 \$	53 049,47 \$	406 712,57 \$
Coût moyen des soumissions reçues			541 210,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5,13%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			72 500,43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			14,08%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			108 087,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			26,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			2 577,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,50%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée par le professionnel externe est défavorable de 26,58 %. Ce dernier a sous-estimé l'envergure de certains travaux, plus spécifiquement, la fourniture et l'installation du système de contrôle - ventilation avec un écart de 32 000 \$ par rapport au plus bas soumissionnaire, la fourniture et installation mécanique /architecturale - autres avec un écart de 28 700 \$ et un écart de 7 000 \$ pour la démolition mécanique /électrique/ contrôle.

Par ailleurs, et selon les résultats globaux des soumissions, nous notons que le prix du plus bas soumissionnaire représente un écart de moins de 1% avec les 2ème et 3ème plus bas soumissionnaires.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Arcade, pour la somme de sa soumission, soit 514 800,00 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Construction Arcade, 1200, rue Bernard-Lefebvre, Laval, Québec, (Québec) - NEQ: 1162114673 . De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 28 Février 2017 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, toutefois Construction Arcade détient une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 514 800,00 \$ taxes incluses (incluant 67 147,83 \$ pour les travaux contingents). Cette dépense représente un coût net de ristournes de taxes de 470 081,02 \$. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ces correctifs ne sont pas apportés, la chambre de peinture devra être fermée et les travaux de peinture devront être exécutés à l'extérieur. Cette situation causerait des coûts à moyen terme plus élevés que ceux exigés pour la mise aux normes et des délais dans les travaux d'entretien des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: janvier 2017

Fin des travaux: mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2016-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-12-16

**Dossier # : 1167231050**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 2 789 638,30 \$ (contrat: 2 479 638,30 \$ + incidences: 310 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302901 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 789 638,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 479 638,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 302901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-16 10:50

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231050

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 2 789 638,30 \$ (contrat: 2 479 638,30 \$ + incidences: 310 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302901 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de

préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, sur une longueur de 860 mètres.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 225 421,66 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de gestion des impacts, d'achat de mobiliers reliés aux feux de circulation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document Incidences et ristournes en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la DGPEC étant inférieure à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 789 638,30 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 310 000,00 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 547 311,62 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les Règlements d'emprunt de compétence locale suivants:

- # 16-006 « Travaux de réfection routière réseau artériel » pour un montant de 2 072 039,49 \$,
- # 16-004 « Acquisition de mobilier d'éclairage » pour un montant de 226 676,42 \$,
- # 13-002 « Achat feux de circulation et d'équipements signalisation, lampadaires » pour un montant de 248 595,71 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 16 mars 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2017

Fin des travaux : Décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Réal LAFLEUR, Anjou

Lecture :

Jean CARRIER, 1er décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-29

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-12-15

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - version finale
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="13"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Rappel des exigences générales	<input type="text" value="aucun"/>
<input type="text" value="21"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Précisions apportées sur le maintien de la circulation et marquage	<input type="text" value="aucun"/>
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Modification de titres de sous-projets au bordereau, éclaircissement sur l'ajustement du prix du bitume	<input type="text" value="aucun"/>
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Report de la date d'ouverture	<input type="text" value="aucun"/>
<input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2016"/>	Corrections mineures de quantités, précisions sur certains items	<input type="text" value="7 584.00 \$"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
CHAREX INC.	2 254 216.64	225 421.66	2 479 638.30
COJALAC INC.	2 346 011.40	234 601.15	2 580 612.55
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	2 489 727.26	248 972.74	2 738 700.00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 508 494.59	250 849.45	2 759 344.04
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	2 536 182.59	253 618.26	2 789 800.85
GROUPE TNT INC.	2 647 358.01	264 735.81	2 912 093.82
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	3 002 564.88	300 256.49	3 302 821.37
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 043 763.06	304 376.32	3 348 139.38
Estimation interne	interne	2 495 140.82	249 514.10
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-9.7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			4.1%

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ <input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF <input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>
RENA <input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc <input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

**Dossier # : 1160765002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarreau (0560) en fonction des coûts réels des travaux / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses.

il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarreau, afin de tenir compte du coût réel des travaux;
2. d'approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les architectes les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. (CM15 0805) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,938 \$, incluant les taxes;
3. Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 80 116,14 \$ (76,59 %) par l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie pour un montant de 24 487,99 \$ (23,41 %);
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet du Centre Étienne-Desmarreau au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau (0560) en fonction des coûts réels des travaux / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des aréna municipaux de la Ville de Montréal, un contrat de services professionnels a été accordé le 17 septembre 2014 pour la mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau de l'arrondissement Rosemont - La Petite Patrie au montant de 1 301 682,79 \$ (CM 14 0916). Ce contrat était basé sur un budget cible de travaux de 10,6 M \$, excluant les taxes, et les contingences de construction, tel qu'estimé avant le lancement de l'appel d'offres pour services professionnels.

Cette convention a fait l'objet d'une cession de contrat entre la firme d'architectes Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. et Les Services Intégrés Lemay et associés inc. (CM 15 0805).

Le présent dossier vise l'augmentation des honoraires professionnels afin d'ajuster le contrat de services professionnels au coût réel et pour couvrir les contingences de construction des travaux de mise aux normes suite à l'appel d'offres public pour le contrat de construction.

Or, la partie des travaux en accessibilité universelle a été bonifiée et mise à jour aux phases préparatoires et de conception, qui se sont traduites par une augmentation des coûts. Les objectifs du projet n'ont fait l'objet d'aucune modifications durant la phase de conception et demeurent ceux qui furent définis au sommaire d'octroi de contrat initial.

Le dossier d'octroi de contrat sera présenté au conseil municipal du 23 janvier 2017 (sommaire décisionnel no 1160765001) afin d'octroyer à la firme Groupe Axino inc. le contrat de travaux de mise aux normes, au montant de 14 977 339,62 \$, contingences et taxes incluses \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0805 15 juin 2015 - Approuver les conventions de cession entre la firme d'architectes Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. et Les Services Intégrés Lemay et associés inc., auxquelles intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. cède le contrat 14187 à Les Services Intégrés Lemay et associés inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels numéros 13-12780, 14-13364 et 12-12018, selon les termes et conditions stipulés aux conventions.
CM14 0916 15 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarreau, pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13364 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CA14 10178 2 juin 2014 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarreau et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Considérant le prix du plus bas soumissionnaire obtenu à la suite de l'appel d'offres numéro 5867 pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarreau, le présent dossier vise l'augmentation du contrat numéro 14187 des honoraires professionnels des cosignataires les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour s'ajuster au coûts réel des travaux. Toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

L'ajustement a été fait pour fins du calcul des honoraires selon le coûts réel et estimé des travaux, tel que décrit à l'article 5.1 de la convention de services professionnels (CM14 0916) pour les étapes des plans et devis et surveillance de chantier.

JUSTIFICATION

Au moment de l'appel d'offres de services professionnels, le montant sur lequel les honoraires devaient être calculés ne tenait pas compte des contingences de construction de quinze pour cent (15%) tel que spécifié au bordereau de soumission pour les travaux. Par ailleurs, l'ajout et l'intégration de certains travaux d'accessibilité universelle, non prévus initialement au contrat, a fait augmenter la valeur des travaux du contrat initial. L'estimation du coût des travaux lors de l'appel d'offres pour le contrat de construction (incluant les addendas) était de 12 001 347,50 \$ avant l'ouverture des soumissions. Les soumissions ont été ouvertes le 5 octobre 2016 et la plus basse soumission conforme reçue était de 11 327 483,00 \$, soit un écart à la baisse de 5,61 % par rapport à la dernière estimation de travaux en phase d'appel d'offres, et un écart à la hausse de 6,86 % par rapport au montant ayant servi à établir la valeur du contrat initial des professionnels .

Description	Prix avant taxes
Coût objectif des travaux déterminé en 2014	10 600 000.00 \$

Estimation des professionnels avant l'appel d'offres pour les travaux (août 2016)	12 001 347 .50 \$
Prix du plus bas soumissionnaire conforme (Appel d'offres no .5867)	11 327 483.00 \$
Écart (\$) entre l'estimation des professionnels avant l'appel d'offres et le coût objectif des travaux Estimation des professionnels - Coût objectif de 2014	1 401 347.50 \$
Écart (%) entre l'estimation des professionnels avant l'appel d'offres et le coût objectif des travaux Estimation des professionnels / coût objectif de 2014	11.68 %
Écart (\$) entre coût réel et le coût objectif des travaux Prix du contrat de l'entrepreneur - Coût objectif de 2014	727 483.00 \$
Écart (%) entre le coût réel et le coût objectif des travaux (Prix du contrat de l'entrepreneur - coût objectif de 2014) / coût objectif de 2014	6.86 %

La valeur initiale du contrat de services professionnels accordé le 15 septembre 2014 prévoyait une dépense maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses.

Le contrat de services professionnels doit être augmenté de 104 604,13 \$, taxes incluses, modifiant la valeur du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$ pour une augmentation de 8 %. Cette augmentation modifie la dépense totale de 1 454 599,54 \$ à 1 559 203,68 \$ taxes et incidences incluses.

- ajustement pour la préparation des plans et devis selon l'estimé des professionnels.
- ajustement des honoraires pour la surveillance de chantier selon le prix de la soumission.
- ajustement pour les contingences des travaux (15 %).

Voici le tableau des ajustements effectués :

Description	Prix avec taxes
Ajustement pour la préparation des plans et devis selon l'estimé (taxes incluses)	68 370,70 \$
Ajustement pour la surveillance de chantier (taxes incluses)	15 055,52 \$
Ajustement pour les contingences des travaux (taxes incluses)	21 177,91 \$
Augmentation des honoraires (taxes incluses)	104 604,13 \$
Contrat initial des services professionnels (taxes incluses)	1 301 682,79 \$
Total contrat majoré (taxes incluses)	1 406 286,93 \$
Pourcentage global d'augmentation (%)	8,00 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 104 604.13\$, taxes incluses.

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS): 73 156,72 \$ net de ristourne (76,59 %) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 « Mise aux normes des arénas »;
- Arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie: 22 360,80 \$ net de ristourne (23,41 %);

Bien que le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux prévoit une répartition de 80 % Ville centre et 20 % Arrondissement, les pourcentages finaux tiennent compte des travaux non admissibles au programme et assumés à 100 % par

l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie.

Des virements budgétaires doivent être effectués du SDSS à l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie tel que stipulé au contrat original. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des aréas relève du SDSS et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet du Centre Étienne-Desmarteau au programme du SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

En ce qui concerne les aides financières pour ce projet, des demandes de subventions vont être déposées auprès d'Hydro-Québec (HQ), de Gaz Métro (GM), du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), et du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) anciennement le MELS, et ce, dans leurs programmes respectifs. Ces subventions viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de remplacement des systèmes de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des aréas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréa vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Le projet inclut la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et vise la certification LEED Argent conformément à la politique de développement durable des édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans augmentation des honoraires professionnels, il est possible que la surveillance de chantier puisse être interrompue avant la fin des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Augmentation du contrat d'honoraires professionnels au conseil municipal Décembre 2016
Réalisation des travaux Décembre 2016 à mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Benoît PELLAND, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean-Francois M MATHIEU, 24 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALLIE
Concepteur des aménagements - immeubles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Carlos MANZONI
Chef de division
Division Programmes des Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Direction de la gestion des projets immobiliers

Approuvé le : 2016-11-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-30



Dossier # : 1166316012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture de paysage à Lemay CO inc., pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$ pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-15547) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en architecture de paysage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR);
2. d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Lemay CO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15547 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SGPVMR, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-15 12:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture de paysage à Lemay CO inc., pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$ pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-15547) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-royal (SGPVMR) s'acquitte de plusieurs mandats : préserver et maintenir accessibles plus de 2 000 hectares d'espaces verts, concevoir et réaliser des projets d'aménagement pour améliorer le réseau des grands parcs et des places publiques, veiller à la protection des milieux naturels et plus largement, promouvoir la biodiversité en ville ainsi que de maintenir un patrimoine bâti exceptionnel. Que ce soit par de nouveaux aménagements dans le réseau des grands parcs, par la mise en valeur de places et d'espaces publics et par la réfection de plateaux, de terrains sportifs extérieurs ou d'aires de jeu, notre ville s'embellit et gagne en attractivité pour ses résidents et les visiteurs. Pour se faire, le SGPVMR doit s'adjoindre des services en architecture de paysage afin de compléter les expertises nécessaires à la réalisation de différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

Le présent dossier vise l'obtention de services professionnels en architecture de paysage afin d'assister le SGPVMR à assurer l'aménagement et la mise en valeur de parcs et d'espaces publics par la consolidation et la mise à niveau des aménagements où le Service agit comme service requérant, comme service exécutant ou les deux.

À terme, les interventions doivent, sans s'y limiter, améliorer les caractéristiques

suivantes :

- Relever le caractère identitaire;
- Favoriser des interventions durables, un entretien et une gestion efficiente;
- Assurer la mise aux normes des aménagements en lien avec leur usage actuel et futur;
- Améliorer la fonctionnalité des lieux en développant l'actif en fonction des usages offerts et en développement;
- Sauvegarder et consolider le patrimoine paysager et environnemental.

De manière spécifique, le présent appel d'offres est constitué de deux volets pour répondre adéquatement aux différents besoins du SGPVM, soit le volet I - Parcs-nature et espaces riverains à caractère environnemental et le volet II - Parc urbains et espaces publics à caractère patrimonial.

Pour ce dossier, les interventions projetés, élaborées par le Contractant, doivent se conformer aux diverses politiques entérinées par la Ville de Montréal et autres grandes orientations en lien avec le travail effectué par le SGPVMR, à savoir :

- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise – 2010-2015 (PDDCM);
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels – 2004 (PPMVMN);
- Politique du patrimoine – 2005 (PP);
- Politique de l'arbre de Montréal – 2005 (PAM);
- Politique municipale d'accessibilité universelle – 2011 (PMAU);
- Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle – 2007;
- Réseau des grands parcs de Montréal, vision du réseau des grands parcs de Montréal – cadre de référence – 2007;
- Plan stratégique de développement des parcs-nature de Montréal – 2015-2024 – 2014;
- Etc.

Volet I - Parcs-nature et espaces riverains à caractère environnemental

Ce volet concerne des projets à caractère naturel et sensible, notamment pour des interventions dans les parcs-nature et espaces riverains du Réseau. Ces mandats doivent être conformes aux exigences et à la réglementation en vigueur du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). À titre d'exemple et sans s'y limiter, les interventions peuvent comprendre l'actualisation de plans directeurs, des analyses paysagères, la coordination auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du MDDELCC, l'élaboration d'esquisses, de plans et de cahiers des charges d'exécution, le suivi et la surveillance des travaux. L'étendue de chaque intervention ainsi que les livrables seront spécifiés dans chaque mandat.

Volet II - Parcs urbains et espaces publics à caractère patrimonial

Ce volet concerne les mandats qui se situent physiquement dans des lieux à caractère patrimonial soit dans un contexte urbain ou dans un contexte naturel. À titre d'exemple, sans s'y limiter et pour illustrer l'étendue possible, les mandats peuvent concerner autant des places publiques que le cimetière Côte-des-Neiges. La nature des interventions possibles est elle aussi diverse et concerne majoritairement des projets de restauration, de réaménagement ou encore de mise en valeur. L'étendue de chaque intervention ainsi que les livrables sont spécifiés dans chaque mandat.

Il se peut que certains mandats demandés au Contractant s'inscrivent dans la mise en oeuvre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC). Au fil des ans, l'Entente a permis la réalisation de nombreux projets de réaménagement du domaine public. Ceci a permis, notamment, d'interroger et d'actualiser le sens, le rôle et la forme de certains des grands parcs du Réseau et d'espaces civiques. Ainsi, les mandats identifiés dans ce volet

doivent être conformes aux exigences du Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Aussi, la Ville s'est dotée d'une politique du patrimoine. En l'adoptant, en 2005, la Ville s'est imposée les rôles de propriétaire et de gestionnaire exemplaire aux chapitres des patrimoines naturel, bâti, archéologique, paysager, archivistique et immatériel.

C'est donc dans l'optique de faire participer le patrimoine à la définition de notre identité collective contemporaine, que la Ville souhaite mettre en valeur des projets d'architecture de paysage où le patrimoine est pris en compte dans le développement de ceux-ci.

Sous la supervision du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public a été rédigé et publié dans le journal *Le Devoir* la première journée et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) durant toute la période de l'appel d'offres. L'appel d'offres a débuté le 26 octobre 2016 et s'est terminé 30 jours plus tard, soit le 30 novembre 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 30 novembre 2016, à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 13 décembre 2016 à 10 h.

Au total, trois addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 10 novembre 2016, visait des clarifications et apportait des précisions sur les critères de sélection et la composition demandée des équipes. Aussi, la date d'ouverture des soumissions a été reportée au 21 novembre 2016. Le deuxième addenda, émis le 15 novembre 2016, remplaçait la section III - Clauses administratives particulières de l'appel d'offres. Par ce remplacement, le bordereau de soumission a lui aussi été mis à jour dans cet addenda. La date d'ouverture des soumissions a été reportée une deuxième fois, soit au 23 novembre 2016. Le troisième addenda, émis le 21 novembre 2016, contenait davantage de clarifications et de précisions sur les critères de sélection, sur la composition des équipes et la présentation de l'offre. La date d'ouverture des soumissions a été reportée au 30 novembre 2016.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, le délai de validité des soumissions est de 180 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Elles sont donc valides jusqu'au 29 mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier concerne la conclusion d'une entente-cadre de services professionnels qui doit permettre au SGPVMR d'obtenir des services en architecture de paysage qui seront utiles à la planification, à la conception et à la réalisation du maintien et du développement des parcs et des espaces publics de la Ville de Montréal, où le Service agit à titre de service requérant ou de service exécutant. Il s'agira de services variés en termes d'ampleur qui seront octroyés à la pièce pour répondre aux besoins du Service.

Voici la liste des projets potentiels pour le volet I :

- Mise en valeur du ruisseau au parc-nature du Ruisseau-de-Montigny;
- Aménagement du sentier des attraits au parc-nature du Bois-de-Liesse;
- Aménagement butte de glissade (clôtures et corridor) au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
- Réfection de murets aux parc-nature du Bois-de-Liesse et de l'Île-de-la-Visitation;
- Réfection de quais aux parc-nature du Bois-del'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques;
- Réfection des stationnements aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme;
- Réfection des sentiers polyvalents aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, du Bois-de-Liesse, de la Pointe-aux-Prairies et de l'Île-de-la-Visitation.

Voici la liste des projets potentiels pour le volet II :

- Élaboration du Plan de protection et de mise en valeur de la Cité administrative;
- Réinhumation des sépultures au cimetière Notre-Dame-des-Neiges;
- Élaboration de l'actualisation du plan directeur et réaménagement de la phase II au parc Jeanne-Mance;
- Réfection de sentiers, fourniture et installation de mobilier urbain au parc La Fontaine.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chaque volet et pour chacune des catégories d'employés sont basés sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de 15 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, cinq soumissionnaires ont déposé une offre de services et trois soumissionnaires ont été jugés conformes par le comité de sélection.

Pour chaque mandat, les honoraires seront calculés de façon forfaitaire ou à taux horaire. La méthode de calcul sera spécifiée dans chacune des demandes de mandat.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, cinq firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 33 %. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et une capacité de réalisation de plusieurs mandats en simultané.

Les preneurs du cahier des charges sont :

- 2 Architectures Inc.
- Aecom Consultants Inc.
- Amenatech Inc.
- Arcadia Studio
- BC2 Groupe Conseil Inc.
- Civiliti
- Elise Beauregard architecte paysagiste et collaborateurs inc.
- Expertises Sports Design LG inc.
- Fauteux et associés
- Lemay CO inc.
- Les Services Exp Inc.
- Option aménagement inc.
- Rousseau Lefebvre
- Stantec Experts-conseil Itée
- WSP Canada Inc.

Parmi les firmes qui n'ont pas déposé d'offres, certaines ont évoqué qu'elles ne sont pas spécialisées dans les domaines d'expertise prescrits qu'elles ne peuvent pas satisfaire les exigences demandées.

Le contrat est valide pour 36 mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

Le projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Les soumissions reçues ont été évaluées et trois firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Lemay CO inc. a été retenue pour recommandation par le comité de

sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévues (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Lemay CO inc.	81,5	0,71	1 856 156,40 \$	228 492,69 \$	2 084 649,09 \$
Atelier Civiliti inc.	77,8	0,69	1 856 587,56 \$	228 492,69 \$	2 085 080,25 \$
Rousseau Lefebvre inc.	76,4	0,59	2 150 952,30 \$	228 492,69 \$	2 379 444,99 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 284 926,92 \$	228 492,69 \$	2 513 419,61 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 428 770,52 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					- 17,06 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					431,16 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					0,02 %

Le montant des honoraires professionnels accordés à Lemay CO inc. est de 1 856 156,40 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 228 492,69 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des préparations supplémentaires de présentations et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.) pour une dépense totale de 2 084 649,09 \$.

Les prix déposés par les adjudicataires recommandées sont inférieurs de 17,06 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. Cette différence s'explique par les taux horaire pour chacune des catégories d'employés plus bas que les barèmes professionnels propres à chaque corps de métier. En effet, le taux horaire soumis pour chaque catégorie d'employés est inférieur de 21 %, en moyenne, à la dernière estimation réalisée à l'interne. La dernière estimation réalisée à l'interne est basée sur les taux horaires pour les services professionnels de génie-conseil de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, sur les barèmes professionnels de l'Association des architectes paysagiste du Québec ainsi que sur des taux horaires soumis dans le passé pour des projets similaires.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 13 décembre 2016 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du projet est de 2 084 649,09 \$, taxes incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 1 903 562,48 \$.

Il s'agit d'une entente-cadre de services professionnels sans imputation budgétaire.

La réalisation des différents projets sera répartie sur plusieurs mandats, en fonction des volets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux différents articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Réseau des grands parcs constitue l'une des composantes significatives du patrimoine paysager, naturel et bâti de Montréal. Les projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau doivent s'inscrire dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des usagers contribue à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine naturel et bâti et par la mise à niveau de ses actifs. Les travaux qui découleront de ce contrat permettront d'assurer la pérennité des équipements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le présent contrat n'est pas octroyé, Le SGPVMR ne sera pas en mesure de réaliser tous les mandats inscrits à son PTI 2017-2019 ou encore de réaliser les mandats qui lui sont confiés à titre de service exécutant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication, en accord avec les Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 11 janvier 2017
Conseil municipal : 23 janvier 2017
Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : 26 janvier 2017
Début des mandats: février 2017
Mois visé pour la fin des mandats : janvier 2020
Publication SEAO: Février 2020 - Libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Guylaine PARR, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe INKEL
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-13

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-12-15

CE : 20.013
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1161887002**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec », « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal. 2- Autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil.

Il est recommandé :

1. D'approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec » (ci-après, « Croix-Rouge »), « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal.
2. D'autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à la Croix-Rouge et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil.
3. D'ajuster la base budgétaire 2018 relativement à l'indexation de 2,6 % prévu à l'entente pour l'année 2018.

4. De mandater le SIM à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération.
5. D' imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-08 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161887002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec », « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal. 2- Autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil.

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec (ci-après, « Croix-Rouge »), Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal vient à échéance le 17 janvier 2017. Il y a nécessité de poursuivre cette aide à partir du 18 janvier 2017. Cette aide est considérée comme le prolongement de l'intervention du SIM. La Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire. De plus, la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté, et est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

Les services de deuxième ligne sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal

sont fournis par Jeunesse au Soleil. La Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil ont convenu de faire une entente conjointe avec la Ville de Montréal pour assurer une dispensation de services uniformes sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

Il a donc été jugé pertinent et préférable, après avoir examiné plusieurs hypothèses, de proposer un modèle global sur le territoire de l'île en associant l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM comme le prolongement des interventions du Service de sécurité incendie afin de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0441 - 16 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 54 500 \$ afin de verser un soutien financier additionnel, à compter du 1er janvier 2011, à Jeunesse au Soleil inc., conformément à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, l'organisation Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507) / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet.

CG09 0345 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier additionnel de 430 358 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008-2010 / Approuver le projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, la Ville de Montréal et Jeunesse au Soleil inc.

CG07 0507 - 20 décembre 2007 - Approuver un projet de protocole d'entente de services d'une durée de 3 ans à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec et l'Organisation Jeunesse au Soleil inc., pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées dans le cadre d'une intervention du Service de sécurité incendie de Montréal et versement d'une contribution annuelle de 244 400 \$ à la Croix-Rouge et de 71 500 \$ à Jeunesse au Soleil.

CE07 2056 - 11 décembre 2007 - Accorder un soutien financier totalisant 40 000 \$ aux organismes suivants pour le démarrage du projet de prestation de services aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal.

CM07 0621 - 20 septembre 2007 - Décision du conseil municipal d'approuver le projet de convention entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville mettant fin aux conventions antérieures et autorisant le prêt d'employés (Sommaire décisionnel n° 1070791001 : Approuver la convention avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) mettant fin aux conventions antérieures et autorisant le prêt d'employés, le tout aux conditions énoncées).

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente, soumis pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre la Croix-Rouge, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, vise à établir les paramètres de collaboration entre les parties. Il est important de préciser que cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre comme défini dans la *Loi sur la sécurité civile* lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de Montréal.

Le protocole définit le rôle et les obligations de chacune des parties au plan opérationnel en

s'appuyant sur les missions et les forces de chacune des parties.

En modifiant l'expression personnes sinistrées d'incendies utilisée antérieurement par « personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM », cela élargit l'implication des organismes à d'autres situations pour lesquelles des citoyens doivent être temporairement et de manière urgente pris en charge; mentionnons à titre d'exemple des personnes dont le logement est inondé suite à une rupture d'une canalisation, les cas d'éviction urgente, etc.

La prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM et le suivi de l'entente demeurent donc sous la responsabilité du SIM. Un mécanisme de suivi de cette entente d'une durée de deux ans est également prévu. La Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et obligations de chacune des parties et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

JUSTIFICATION

L'occasion de devoir trouver une solution pour la relève des services aux personnes sinistrées à travers l'agglomération de Montréal a permis de revoir le dossier de ces services sur une base globale afin d'assurer l'homogénéité, l'équité et l'uniformité dans la dispensation des services en mettant à contribution les ressources les plus appropriées parmi les organismes humanitaires et communautaires.

D'une part la Croix-Rouge est un organisme d'envergure nationale et internationale en secours d'urgence, qui peut offrir des ressources d'appoint provenant de l'extérieur de l'île advenant que les ressources bénévoles viennent à manquer sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en raison du nombre d'interventions d'urgence en cours simultanément; déjà la Croix-Rouge dispense le service dans les arrondissements et dans les villes défusionnées.

D'autre part Jeunesse au Soleil est déjà impliqué en deuxième ligne et agit à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM. Dans le contexte actuel, cet organisme connaît bien les problématiques associées à la détresse d'un incendie; de plus Jeunesse au Soleil possède une grande diversité de programmes autres que les services d'urgence, de manière à pouvoir mieux aider les personnes sinistrées dans toutes les facettes de leurs besoins et sur l'ensemble de l'île.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de ce protocole d'entente implique le versement d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit :

- Croix-Rouge : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 et
- Jeunesse au Soleil : 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018

GRAND TOTAL : 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables)

Cette contribution financière de la Ville sera versée au début de chaque trimestre de chaque année.

Le budget 2017 nécessaire à ce dossier soit, une somme de 569 700 \$ (net de ristourne)

est prévue à la base budgétaire du SIM.

Ce dossier sera ajouté au registre des décisions au Service des finances afin de tenir compte de l'ajustement de la base budgétaire demandée, relativement à l'indexation annuelle de 2,6 % à compter de la deuxième année de l'entente, soit 2018.

Le protocole d'entente prévoit à l'article 3.3.11 qu'il sera versé à la Croix-Rouge, un montant de 230 \$ par personne aidée au-delà d'un seuil de 1 280 (personnes aidées).

Basé sur les huit (8) années précédentes, environ 1 360 personnes ont été aidées annuellement par la Croix-Rouge, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Par contre, pour les cinq (5) dernières années, soit de 2011 à 2015, la moyenne est d'environ 1 240 personnes aidées, soit 40 en deçà du seuil de 1 280 (personnes aidées).

Tenant compte de ce qui précède, il pourrait y avoir un montant supplémentaire à verser annuellement à la Croix-Rouge, se situant entre 10 000 \$ et 50 000 \$, montant qui demeure aléatoire.

Le SIM s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement 2018. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les parties (Croix-Rouge, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal) ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération qui prend fin le 17 janvier 2017 d'où est l'importance de conclure une nouvelle entente à partir du 18 janvier 2017 et d'assurer et de poursuivre la continuité des services aux personnes sinistrées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

1. Conformément à l'alinéa 3.3.7 du protocole d'entente, entreprendre les actions de communication nécessaires afin de « *diffuser auprès des citoyens de l'agglomération de Montréal la nature et les avantages de la présente entente* » .
2. Par ailleurs, l'entente prévoit également que sur les lieux d'un sinistre la personne ressource du SIM, en relation avec les médias, mentionne le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain CARRIÈRE
Chef de division Planification et ressources
informationnelles - SIM

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Richard LIEBMANN
Assistant-directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et
de la planification

Approuvé le : 2016-12-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention
et de la planification

Approuvé le : 2016-12-08

CE : 20.015
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161508002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 23 février au 12 mars 2017.

Il est recommandé:

- 1- D'approuver un protocole de soutien technique
- 2- D'autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 23 février au 12 mars 2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-15 12:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161508002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 23 février au 12 mars 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0101 - 25 janvier 2016 - Approuver un protocole de soutien technique estimé à 390 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 19 au 28 février 2015.

CM16 0229 - 22 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrine à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 202, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet .

DESCRIPTION

Les coûts engendrés en biens et services pour la Ville pour la tenue de «Montréal en Lumière» représentent une valeur de l'ordre de 300 000 \$. Cet ordre de grandeur estimé par le Service de la culture a pour objectif d'informer les élus des biens et services municipaux requis; en aucun temps il sera utilisé à des fins de convention.

Le présent dossier fait état d'un festival de calibre métropolitain, national et international pour lequel le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue, l'occupation du domaine public et la signature de protocoles de soutien technique. Les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Un dossier décisionnel distinct sera préparé à cette fin pour ce festival et présenter à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de février 2016.

Cet événement se déroulera dans le Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts délimité par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au protocole et au plan en annexe.

De plus, dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal, «Montréal en Lumière» présentera le parcours lumineux «Illuminart» qui se déroulera dans le Quartier des spectacles.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Festival Montréal en Lumière inc. est soutenu financièrement dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Le montant accordé pour 2017 est de 600 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Montréal en lumière est le seul festival de cette envergure à se dérouler en période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse et ouverture officielle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 13 décembre 2016
Guy CHARBONNEAU, 12 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-13

**Dossier # : 1166462003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-3966-03

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 058 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 543,22 m², pour la somme de 145 000 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-16 14:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-3966-03

CONTENU

CONTEXTE

Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci (collectivement le « Vendeur ») sont propriétaires d'un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 1 058 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que montré, par une trame hachurée sur les plans B et C et un liséré sur le plan P annexés (l'« Immeuble »).

Le Vendeur est devenu propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par Maçonnerie C.R. inc. à Antonio Casoria et Nino Ricci, reçu devant M^e Michael Beaudry, notaire, le 24 janvier 2014, sous le numéro 23 221 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 534 677.

La Ville désire acquérir l'Immeuble, d'une superficie de 1 543,22 m², afin d'aménager un passage piétonnier, lequel permettra aux résidents du secteur d'accéder facilement au quai de la gare Anjou, située sur la ligne du train de banlieue Mascouche.

Une promesse de vente a donc été signée par le Vendeur le 6 mai 2016. Le prix négocié de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 145 000 \$.

Le présent sommaire a ainsi pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a prévu, dans son plan d'aménagement du secteur, la création d'un passage piétonnier pour permettre aux citoyens d'accéder au quai de la gare Anjou. Ce passage permettra aux citoyens de ce secteur de développement résidentiel, situé à proximité, d'avoir accès à un système de transport collectif.

L'aménagement du passage ainsi que son entretien (dénivellement, éclairage, etc.) seront réalisés par l'Arrondissement.

Une caractérisation environnementale du sol de l'Immeuble a été effectuée à l'automne 2016 par la compagnie WSP Canada Inc. Le rapport de caractérisation précise qu'aucun travail spécifiquement lié à la réhabilitation du terrain n'est recommandé.

Le rapport a été validé par le Service de l'environnement de la Ville, lequel nous a confirmé qu'il n'y a pas des travaux de décontamination prévus.

Cependant, si des travaux d'excavation sont prévus dans le cadre du projet, les sols excavés devront être gérés conformément à la *Grille de gestion des sols excavés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à l'acquisition de cet Immeuble.
- L'aménagement du passage permettra un accès facile est de proximité à la gare Anjou pour les résidents du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- La valeur marchande de l'Immeuble est de 148 000 \$, soit 95,90 \$/m².
 - Le prix négocié est de 145 000 \$, soit 93,95 \$/m².
 - Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale au budget d'immobilisation du SGPI.
 - Cette acquisition de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale no 15-005 – « Acquisition de terrain vs réserve foncière à des fins de développement urbain ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création de ce passage piétonnier incitera les résidents du secteur à privilégier le transport collectif, en l'espèce par train de banlieue, ayant pour effet de limiter l'usage de la

voiture en milieu urbain ce qui permettra de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation l'Arrondissement ne pourra pas assurer un accès facile et de proximité à la gare Anjou pour les résidents du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Signature et publication de l'acte de vente au Registre foncier: printemps 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée SAMSON, Service de l'environnement
Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Josée SAMSON, 22 juin 2016
Richard JOSEPH, 8 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ

Le : 2016-06-07

Conseiller en immobilier

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs en remplacement de Marie-
Claude Lavoie, directrice de service

Approuvé le : 2016-12-16



Dossier # : 1161027004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, pour fins d'assemblage, à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3866-01

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables, de créer en faveur de la Ville une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 1 004 091 du cadastre du Québec, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-29 17:08

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161027004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, pour fins d'assemblage, à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3866-01

CONTENU

CONTEXTE

Afin de permettre à la compagnie Alta-Précision inc. de réaliser un important projet d'agrandissement de son usine et de rapatrier sous un même toit l'ensemble de ses opérations dans le but de pouvoir répondre de façon optimale à son contrat de commande, Hydro-Québec a accepté, dans un premier temps, de vendre à ladite compagnie, le lot 5 686 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, anciennement connu comme étant une partie du lot 1 004 080. Alta-Précision inc. oeuvre dans l'industrie aérospatiale, emploie plus de 100 personnes et a doublé la superficie de son immeuble localisé sur la rue Colbert à Anjou depuis sa venue en 1991.

Dans le but de rencontrer les exigences et les normes concernant le zonage, Alta-Précision inc. a demandé à Hydro-Québec de lui vendre une bande additionnelle de terrain de 5,64 m de largeur. Cette bande de terrain supplémentaire est requise pour faciliter les manoeuvres des camions ainsi que la relocalisation d'espaces de stationnement. À cet effet, Hydro-Québec accepte de vendre à Alta Précision inc. la bande de terrain additionnelle pourvu que la Ville accepte de lui vendre un terrain connu et désigné par le lot 1 004 091 (« Immeuble ») afin qu'elle puisse assurer la pérennité de ses installations.

Le plan de localisation joint en annexe illustre par un liséré bleu la propriété actuelle d'Alta Précision inc., par un ombragé jaune la bande de terrain qu'Alta-Précision inc. doit acquérir d'Hydro-Québec, par un liséré rose la propriété d'Hydro-Québec et par un ombragé vert l'Immeuble qu'Hydro-Québec désire acheter de la Ville.

Comme on peut le constater, l'Immeuble correspond à une bande de terrain qui était destinée au prolongement de la rue Vauban. L'Arrondissement nous a confirmé que la rue ne sera jamais ouverte et que près de 75 % dudit lot devra être grevé d'une servitude d'utilité publique puisque des conduites d'égout et d'aqueduc y sont localisées. Le plan et la description technique décrivant l'assiette de la servitude à être créés sont annexés en pièces jointes.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver la vente de l'Immeuble à Hydro-Québec ayant une superficie totale de 3 585,9 m², pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

En vertu de la transaction faisant l'objet de notre recommandation, la Ville ferme, comme domaine public, le lot 1 004 091 du cadastre du Québec et le vend à Hydro-Québec aux fins d'assemblage, et ce, au prix de 300 000 \$ (83,66 \$/m²), plus les taxes applicables.

La superficie de l'Immeuble qui est vendu par la Ville est de 3 585,9 m². Une servitude d'utilité publique sera créée en faveur de la Ville sur une partie du lot, et ce, tel qu'indiqué au plan et à la description technique préparés le 11 janvier 2016, minute 17153 par Roger Simard, arpenteur-géomètre.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 300 000 \$ a été négocié de gré à gré avec Hydro-Québec et est conforme à la valeur marchande établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI.
- Cette transaction permet à Alta-Précision inc. d'acheter une lisière de terrain (5,64 m de largeur) à Hydro-Québec afin de faciliter les manœuvres des camions et permettre la relocalisation d'espaces de stationnement.
- Alta-Précision est un manufacturier qui oeuvre dans la haute technologie et représente un apport important au niveau des emplois.
- Le lot 1 004 091 n'est pas développable et Hydro-Québec représente le seul acheteur potentiel.
- Cette transaction est appuyée par l'arrondissement d'Anjou.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'immeuble est de 300 000 \$ (83,66 \$/m² ou 7,77 \$/pi²), plus les taxes applicables. Ce montant est conforme à la valeur marchande établie par la Division de l'évaluation du SGPI, le 18 janvier 2016, soit entre 296 000 \$ et 335 000 \$ (93,42 \$/m² ou 8,68 \$/pi²),

La recette de 300 000 \$ sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Ville. Le lot 1 004 091 n'est pas porté au rôle d'évaluation, mais la valeur foncière des lots riverains est de l'ordre de 90 \$/m².

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Hydro-Québec refusera de vendre à Alta-Précision la bande de terrain (5,64 m de largeur) dont elle a besoin si la Ville refuse de lui vendre le lot sujet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert de l'Immeuble de la Ville à Hydro-Québec en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert CHICOINE, Anjou

Lecture :

Robert CHICOINE, 24 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-10-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-29

CE : 20.019
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.020
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.021
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166331001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contibution financière à la Galerie B-312, au montant de 10 000 \$ pour la fabrication et l'installation de la réplique de la Croix du mont Royal de l'artiste Pierre Ayot, réalisée dans le cadre de la rétrospective Pierre Ayot présentée à l'automne 2016 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

- d'accorder une contribution financière à la Galerie B-312, au montant de 10 000\$ pour la fabrication et l'installation pour le projet artistique de la réplique de la Croix du mont Royal de l'artiste Pierre Ayot, réalisée dans le cadre de la rétrospective Pierre Ayot présentée à l'automne 2016;

-- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-13 16:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166331001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contibution financière à la Galerie B-312, au montant de 10 000 \$ pour la fabrication et l'installation de la réplique de la Croix du mont Royal de l'artiste Pierre Ayot, réalisée dans le cadre de la rétrospective Pierre Ayot présentée à l'automne 2016 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une grande rétrospective du travail de l'artiste Pierre Ayot à l'automne 2016, le commissaire Nicolas Mavrikakis a été mandé comme commissaire, en collaboration avec des partenaires et des co-commissaires pour la réalisation d'un projet concernant des expositions en quatre lieux de diffusion : la Fondation Guido Molinari, la Galerie Joyce Yahouda, la Galerie B-312 et la BANQ. Chaque espace d'exposition abordera des problématiques spécifiques à la pratique de Ayot. Cette rétrospective majeure coïncide avec les quarante ans de *Corridart* , projet d'art public pensé en vue des Jeux olympiques de Montréal. Pierre Ayot et Denis Forcier présentaient la "Croix du mont Royal" dans le cadre de *Corridart* .

Le commissaire propose de reconstruire cette oeuvre. La Galerie B-312 a décidé de participer à sa mise en oeuvre de la réplique de la croix qui sera réinterprétée aux abords du mont Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/a

DESCRIPTION

Aux abords du Mont Royal, l'oeuvre la "Croix du mont Royal", consiste en une réplique de la vraie croix trônant sur le sommet du Mont-Royal, à la différence qu'elle repose sur son flanc. Oeuvre historique d'Ayot respecte la vision de l'artiste en implantant sa reconstitution à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal, soit à l'intérieur du parc Jeanne-Mance. Cet emplacement permettra aux visiteurs d'apprécier la réplique de l'oeuvre d'Ayot, en profitant d'un lien visuel avec la vraie croix. La nuit tombante, la croix s'illumine.

L'artiste: Pierre Ayot fut un artiste multidisciplinaire qui a utilisé aussi bien la photographie,

la sérigraphie, la sculpture, l'installation et la vidéo. Ses oeuvres font partie de la plupart des grandes collections publiques et corporatives canadiennes et de quelques collections à l'étranger dont celles du Musée d'art moderne de New York et du Tate Gallery de Londres.

JUSTIFICATION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a émis un permis d'exposition temporaire pour la "Croix du mont Royal" et a obtenu l'autorisation du Ministère de la culture et des communications au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution de 10 000 \$ sera assumé à 100 % par le budget de fonctionnement du Bureau d'art public:

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconstitution célébrera la mémoire d'un artiste important pour l'histoire de l'art québécois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Excavation, montage et installation : 26 septembre au 7 octobre 2016

Exposition : 14 octobre au 19 décembre 2016

Démontage et remblais : 12 au 23 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture. Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LANGEVIN
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels, art
public et patrimoine artistique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-13



Dossier # : 1161180003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement / Approuver un projet de d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente d'un montant maximal de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement;
2. d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'institution, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-16 09:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161180003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement / Approuver un projet de d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal (Oratoire) est une organisation religieuse en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (RLRQ, c. C-71). Les dirigeants de l'Oratoire ont fait part de leur projet de réaménagement à l'Administration montréalaise. Le réaménagement de l'Oratoire est évalué à 79,1 M\$. La préparation de plans et devis est en cours et l'ensemble des travaux de réaménagement pourraient se terminer en 2021.

L'Oratoire est situé au 3800, chemin Queen-Mary, sur le flanc nord-ouest du mont Royal. Le site actuel de l'Oratoire s'étend sur une superficie d'environ 10 hectares. L'ensemble comporte notamment la chapelle du frère André, une crypte, une basilique, un chemin de Croix, des bâtiments pour l'accueil des visiteurs ainsi que des jardins. En 2004, l'Oratoire a été reconnu commun un lieu historique national du Canada et il a été désigné en tant que l'un des cinq sanctuaires nationaux du Québec. Les dimensions de la basilique et de son dôme sont importantes. Le dôme a 60 mètres de hauteur interne et 39 mètres de diamètre et sa croix représente le point le plus élevé de Montréal.

Dans le respect du patrimoine, de la protection et de la mise en valeur du mont Royal, le projet vise à proposer une expérience « moderne » aux 2 millions de visiteurs qui fréquentent le site à chaque année. L'impact économique de l'Oratoire est considérable. Les études réalisées à ce sujet ont dévoilé que les visiteurs, provenant de plus de 40 km de la ville, ont généré des dépenses totalisant 103 M\$ durant la période estivale 2011.

Le présent dossier concerne l'approbation du protocole d'entente visant à soutenir financièrement le projet de réaménagement du site occupé par l'institution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0988 - 23 août 2016 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal aux fins de ses travaux de réaménagement (règlement no 16-052).

DESCRIPTION

Le protocole d'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal détermine les obligations des parties quant à la contribution financière d'un montant de 10

000 000 \$. Cette contribution s'inscrit dans un montage financier du projet de réaménagement qui implique les gouvernements du Canada et du Québec. Avec la contribution de Montréal, les contributions gouvernementales atteindraient donc 63 M\$. La contribution financière totales des deux gouvernements supérieurs est de près de 53 M\$. Les engagements seront assumés par le volet Grands Projets du Fonds Chantier Canada-Québec pour une somme de près de 22 M\$, et le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour une somme de 30,8 M\$.

L'Oratoire, avec l'aide de sa fondation qui prépare une campagne de levée de fonds, prendra en charge les coûts non assumés par les subventions.

Le projet comportera quelques phases qui seront réalisées au cours des prochaines années :

- Construction d'un pavillon d'accueil, d'une boutique, d'un restaurant et mise en valeur du carillon;
- Reconfiguration du jardin de l'allée monumentale et éclairage du site;
- Aménagement de l'entre-dôme et du centre d'observation.

Le projet vise à créer une unité d'ensemble en intégrant le caractère paysager des espaces avec la montagne et la basilique. Le verdissement représente un des aspects important du projet. Aussi, le lanterneau de la basilique sera accessible aux visiteurs, révélant ainsi une vue périphérique à 360 degrés sur la ville.

En considération de la contribution financière de la Ville, l'institution s'engage, entre autres, à affecter le montant de l'aide financière exclusivement au paiement des coûts admissibles des travaux décrits à l'annexe B du protocole. Elle doit assumer toute la gestion et le financement complet des travaux au-delà des contributions publiques.

Les parties conviennent aussi que le rôle de la Ville de Montréal se limiterait à verser la contribution à l'institution. Ainsi, la Ville ne participera pas à la mise en oeuvre ou à l'exploitation pour laquelle elle n'est ni décideur ni administrateur.

JUSTIFICATION

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal a un caractère emblématique dans le paysage du mont Royal et constitue l'un de ses points culminants, tout en se démarquant par son architecture monumentale.

L'Oratoire a une importance exceptionnelle au plan touristique puisqu'il attire annuellement environ deux millions de visiteurs. La clientèle qui visite le sanctuaire passe en moyenne 4,8 nuits à l'hôtel. Cinquante pourcent (50 %) de celle-ci vient pour l'intérêt culturel et historique du site et 85 % en profite pour visiter d'autres sites à Montréal. La composition des visiteurs est la suivante : américains 17 %, autres provenances internationales 15 %, canadiens hors Québec 24 %, québécois 44 %.

La réalisation des travaux contribuera à l'atteinte des objectifs mis de l'avant dans le « Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal », notamment de préserver et mettre en valeur le lieu, d'accroître l'importance et la qualité des composantes naturelles du site tout en les harmonisant aux éléments construits, de rendre la montagne et ses divers attraits accessibles et accueillants, notamment pour la clientèle touristique.

Le projet de l'Oratoire est considéré comme un important legs dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal puisqu'il s'inscrit pleinement dans les interventions d'aménagement et de mise en valeur des lieux phares de Montréal qui contribueront à la notoriété de Montréal en tant que grande métropole culturelle, touristique et économique.

De façon ultime, le réaménagement de l'Oratoire et de ses bâtiments accessoires préservera la valeur du lieu, redonnera un aspect naturel et favorisera l'accessibilité à la montagne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux d'aménagement » a fait l'objet d'une approbation du conseil municipal le 23 août 2016 (règlement no 16-052).

Le 23 septembre 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire approuvait le règlement 16-052 conformément à la Loi.

Cette contribution sera effectuée en quatre versements:

Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal – Ventilation de la contribution municipale			
2017	2018	2019	2020
4 000 000 \$	3 000 000 \$	2 000 000 \$	1 000 000 \$
TOTAL : 10 000 000 \$			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de développement durable seront intégrés aux bâtiments à construire de façon à rendre le projet admissible à la certification LEED. Il est également préconisé de diminuer les surfaces consacrées au stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du projet d'entente permettra l'octroi d'une contribution financière de 10 M\$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et devra être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2016-2017 Amorce de la préparation des plans et devis

2017 Début des travaux

- Nouveau pavillon d'accueil et de services
- Reconfiguration du jardin monumental devant l'Oratoire

2019 - Aménagement de l'entre-dôme de la basilique

2021 Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle MERCILLE, Service des communications
Caroline DUBUC, Service du développement économique
José FROMENT, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Élaine M GAUTHIER, Service de la mise en valeur du territoire
Richard GOURDE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Louise M TREMBLAY, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Élaine M GAUTHIER, 7 décembre 2016
José FROMENT, 1er décembre 2016
Richard GOURDE, 1er décembre 2016
Isabelle MERCILLE, 17 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-12-16



Dossier # : 1166352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, suite à l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal*, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-16 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, suite à l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le projet *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal* a été déposé par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, et a suivi l'ensemble du processus de validation inhérente au programme. L'organisme s'est associé à plusieurs partenaires dont le Marché Montréal-Est, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, Action Secours Vie d'Espoir et PME Montréal Est-de-l'Île.

Le présent dossier a pour objectif le versement d'une contribution financière de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation de son projet qui fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct car des ajustements devaient d'abord y être apportés par l'organisme porteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0621 (24 novembre 2016) : Octroi de 535 550 \$ à trois organismes, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est.
- CE16 1819 (16 novembre 2016) : Octroi de 104 270 \$ à trois organismes à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est.
- CA16 30 04 0071 (5 avril 2016) : Octroi d'un soutien financier de 75 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin.
- CA14 3012 0427 (8 décembre 2014) : Approbation du bail avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la location du Centre communautaire Roussin, de l'octroi d'une contribution financière de 571 025 \$ pour l'année 2015 et d'un soutien immobilier d'une valeur annuelle de 2 044 848 \$.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.

- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le projet *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal*, reçu dans le cadre de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, a été étudié en fonction des critères d'admissibilité et des objectifs contenus dans le document « Objectifs, admissibilité et procédures d'approbation » mis en pièce jointe.

Il a ensuite été évalué et retenu par un jury externe. Il est prévu que les projets ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 %, s'ils répondent aux exigences émises par la Ville et le jury, soient présentés aux instances pour approbation. Sept (7) projets ont été retenus dans le cadre de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est dont six (6) ont fait l'objet d'un sommaire distinct (CG16 0621 et CE16 1819).

Le projet *Revitalisation du système alimentaire de l'Est de Montréal* a pour objectif la création d'un système alimentaire solidaire co-porté par les acteurs locaux, du producteur aux consommateurs, œuvrant en alimentation sur le territoire. Le projet permettra aussi la création de synergies stimulant les activités économiques locales et l'offre de services de proximité au bénéfice des résidents du secteur.

Les sources budgétaires du projet, qui se déroulera jusqu'en décembre 2017, sont les suivantes :

Partenaires financiers	Total
Ville de Montréal	63 000 \$
Partenaires (fonds de solidarité, Québec en forme, Action Secours Vie d'Espoir)	36 600\$
Organisme	8 000 \$
Total	107 600 \$

Les modalités de versement de cette contribution financière font l'objet du projet de convention entre l'organisme porteur et la Ville qui est l'objet du présent sommaire. Cette convention précise les modalités de versement en fonction de l'avancement des activités prévues dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

Le choix du projet a été réalisé par un jury indépendant conformément aux règles et critères établis par le programme PRAM-Est et l'appel de projets Automne 2016. Il est également en adéquation avec le Plan d'action 2015-2017 en développement économique et conforme aux critères applicables aux projets financés par le volet « soutien aux projets structurants » de l'enveloppe de 175 M\$ dédié au développement économique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 63 000 \$. Les crédits sont déjà prévus à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Conséquemment, le financement de ce projet n'aura aucun impact sur le cadre financier de l'année 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet répond à différents objectifs de la Stratégie Montréal durable 2016-2020 soit en favorisant :

- l'intégration des principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires;
- l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- le développement de l'économie sociale et solidaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir la relance de l'Est de Montréal par des contributions destinées à appuyer la réalisation de projets portés par le milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication et de visibilité prévues doivent respecter les obligations convenues dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de la convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création du réseau solidaire en alimentation dans l'Est de Montréal en février 2016.

- Coordination du projet de février à décembre 2016.
- Bilans à l'été et à l'automne 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Géraldine MARTIN
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-12-16



Dossier # : 1163205002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 et approuver la convention.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-15 12:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163205002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 et approuver la convention.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal reconnaissent la spécificité ethnoculturelle de Montréal et souhaitent soutenir le dialogue et la mixité des cultures dans le cadre de la programmation sur le développement culturel 2016-17. Pour ce faire, ils ont mis en place des ententes de partenariats avec des organismes culturels dont l'action est structurante dans leur champ d'action dont Diversité artistique Montréal (DAM).

Créé en 2006, l'organisme DAM a pour mission de "promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal." Il offre un ensemble de services aux artistes et organismes de la diversité. Depuis 2008, le MCC et la Ville soutiennent certaines initiatives de l'organisme dont la création d'un guide des publics. Après un premier soutien triennal renouvelé pour une année en 2012, il a été convenu de recentrer le soutien dans le cadre de la programmation sur le développement culturel aux principales actions de l'organisme. Une nouvelle entente sur deux ans a été approuvée en 2013 portant sur diverses actions sur lesquelles l'organisme a soumis un bilan qui a été jugé satisfaisant, notamment la promotion des artistes de la diversité au sein du milieu culturel et la sensibilisation des acteurs culturels aux enjeux de la diversité. Cette entente a été renouvelée pour une nouvelle année en 2015 afin de poursuivre ces actions et a obtenu une évaluation très positive étant donné la croissance de l'organisme et la mise en place de diverses activités au cours de la dernière année.

Cette entente est donc renouvelée pour une quatrième année dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 afin de consolider encore davantage ces nouvelles actions, notamment l'accompagnement des acteurs culturels dans la mise en place d'une stratégie d'inclusion de la diversité. La présente convention entre Diversité artistique et la Ville de Montréal sera d'une durée d'un an et portera sur son plan d'action 2016-17.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 2200 - 2 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016 et approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme;

CM15 0503 - 27 avril 2015 - Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015.

CM13 0784 - 26 août 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE12 0416 - 28 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

CM11 0607 - 22 août 2011 - Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Diversité artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local de 80,01 m² situé au 3680, rue Jeanne-Mance pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

CM08 0488 - 16 juin 2008 - Approuver un projet de protocole d'entente permettant un soutien financier de 120 000 \$, soit un montant annuel de 40 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Diversité artistique Montréal pour le financement d'un partenariat triennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La présente entente vise les objectifs suivants :

- Sensibiliser et informer les diffuseurs et les acteurs culturels aux enjeux des artistes de la diversité;
- Promouvoir et assurer une présence des artistes de la diversité par l'élargissement d'outils de communication;
- Accompagner les diffuseurs et les associations professionnelles par la mise en place d'une stratégie de promotion et d'inclusion de la diversité;
- Féliciter et encourager un acteur culturel pour son implication dans la promotion des artistes de la diversité.

Pour atteindre ces objectifs, les activités soutenues comprennent des rencontres d'information et de sensibilisation avec divers acteurs culturels, la mise en place de partenariats avec des organismes ou des associations afin d'intégrer cet enjeu au coeur de leurs activités, des activités de recherche et de réflexion afin de documenter la question de la pratique artistique issue de la diversité et d'identifier les gestes les plus efficaces pour accroître la participation de ces artistes à la vie culturelle montréalaise.

JUSTIFICATION

L'Entente sur le développement culturel 2016-17 entre le MCC et la Ville reconnaît l'importance de l'accès aux arts et à la culture ainsi que la spécificité des enjeux de la diversité culturelle. Dans ce cadre, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre les partenariats entrepris en 2008 en raison de l'apport de ces organismes à l'accès aux arts et à la culture.

Pour DAM, le renouvellement de ce partenariat lui permettra de poursuivre son action de sensibilisation à la diversité des pratiques artistiques, le développement d'une offre de service qui met en valeur le travail des artistes issus des communautés culturelles et finalement, la sensibilisation des publics à la diversité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 42 000\$ sera financée par le règlement d'emprunt no 16-032 Entente sur le développement culturel, règlement de compétence locale.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 42 000\$ est subventionnée à 35 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 7 000 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-02.05.03.00-0036.

Voici l'ensemble des contributions financières antérieures qui ont été accordées à Diversité artistique Montréal (DAM) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel :

2008	2009	2010	2011/2012	2013	2014	2015
40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	30 000\$	30 000 \$	30 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diversité et au dynamisme de la vie culturelle montréalaise, cette convention avec Diversité artistique Montréal participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce soutien à une meilleure intégration des artistes de la diversité, l'offre culturelle montréalaise en sera enrichie et contribuera davantage au "vivre-ensemble" ,ainsi qu' au rayonnement de Montréal, métropole culturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité sur le développement culturel qui prévoit notamment la signature visuelle à être apposée sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'échéancier prévu dans le plan d'action joint.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-12-14



Dossier # : 1163205005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173 et autoriser le versement d'une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000\$ en 2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour l'année 2017 seulement;
2. d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi que de suivi et de reddition de comptes.
3. d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le budget 2017 du Service de la culture;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-20 10:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163205005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173 et autoriser le versement d'une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000\$ en 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le Théâtre Outremont est un lieu de diffusion culturelle qui offre une programmation culturelle variée en cinéma et dans les diverses disciplines des arts de la scène. Situé sur la rue Bernard dans l'arrondissement d'Outremont, l'édifice fut construit en 1928 et a ouvert ses portes en 1929. En 1994, il a été racheté par la municipalité d'Outremont qui l'a rénové et réouvert au public en 2001. Le Théâtre Outremont a été classé bien culturel par le ministre de la Culture au sens de la *Loi sur les biens culturels* (RLRQ, c.B-4), le 28 juin 1994. Sous la responsabilité de l'arrondissement d'Outremont, ce lieu de diffusion culturelle était déjà considéré comme équipement supralocal, du fait de sa nature, de sa programmation qui s'adresse à l'ensemble des Montréalais et de son rayonnement qui dépasse largement les frontières de l'arrondissement. La volonté d'en faire un équipement métropolitain sous la responsabilité de la Ville centre s'est vue concrétisée avec l'adoption de la Réforme du financement des arrondissements qui prévoyait des transferts de responsabilité quant à certains équipements municipaux. Le 3 novembre 2014, le Maire de Montréal annonçait la prise en charge du Théâtre Outremont qui est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2015, un équipement relevant de la Ville centre dont la responsabilité est assumée par le Service de la culture.

L'entente intervenue entre le Service de la culture et la Corporation du Théâtre Outremont (CTO) couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 et comprend un soutien financier annuel de 440 000\$ dont 303 000 \$ proviennent du Service de la culture et 137 000 \$ proviennent de l'arrondissement Outremont (calculés selon l'évaluation des coûts annuels d'une programmation culturelle de proximité), pour un montant total de 1 320 000 \$. Le protocole d'entente négocié par le Service de la culture avec la Corporation du Théâtre Outremont en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont définit le contexte et les conditions qui encadrent la réalisation par la Corporation d'une programmation culturelle de qualité destinée à l'ensemble de la population montréalaise; il en va de même pour la programmation dite de proximité, destinée particulièrement à la clientèle de

l'arrondissement d'Outremont. La mission de la Corporation du Théâtre Outremont doit s'inscrire dans les orientations souhaitées par le Service de la culture en matière de diffusion culturelle pour ce lieu de diffusion supralocal.

Dans le cadre de cette entente, la Ville s'engage à prêter gratuitement à l'organisme les installations et équipements du Théâtre Outremont, à assurer l'entretien de l'Immeuble et de sa structure ainsi qu'à assurer le maintien d'actifs des équipements afin que ceux-ci rencontrent les standards habituels des salles de spectacles professionnelles. Par ailleurs, dès 2011, une étude effectuée par l'arrondissement mentionnait le niveau de désuétude des équipements et la nécessité d'une intervention pour pouvoir assurer une programmation professionnelle. Des investissements considérables ont donc été réalisés depuis 2015; le projet de mise à niveau des équipements du Théâtre Outremont déposé en 2014 par l'arrondissement Outremont a été repris par la Ville centre et financé à 100% à même le PTI du Service de la culture. Une première phase d'intervention prioritaire (Phase A) a été conçue, totalisant un montant de 375 000\$. Trois (3) appels d'offres ont été lancés et finalisés en 2016 pour l'acquisition de systèmes multi média, d'équipements d'éclairage scénographiques, et d'un système de praticables et d'habillage de scène. De son côté, l'organisme s'engage à assumer les coûts liés à l'entretien ménager du Théâtre et à l'entretien usuel des équipements mis à sa disposition ainsi qu'à offrir les services de base des salles de spectacles.

Dans le but d'améliorer davantage l'exploitation du Théâtre Outremont, la Corporation a également effectué de son côté des acquisitions importantes d'équipements scéniques en dehors des programmes triennaux d'immobilisation (PTI) de la Ville, notamment pour l'aménagement de la salle du Petit Outremont. Ces investissements ont contribué à alourdir de façon significative la situation financière de l'organisme qui a donc fait parvenir au Service de la culture à l'été 2016 une demande de remboursement pour l'achat d'équipements effectués depuis 2012. Après vérification, ces dépenses n'ont pu être admissibles à un remboursement au PTI.

Aujourd'hui, la Corporation du Théâtre Outremont se trouve donc dans une situation financière préoccupante en raison de ces acquisitions d'équipements. Par ailleurs, l'analyse des états financiers de l'organisme démontre que le déficit accumulé est également dû à des problèmes au niveau de la gestion des dépenses, ainsi qu'à une baisse des revenus de billetterie, qui augmente la dépendance de l'organisme envers les subventions et d'autres sources de revenus. Malgré certains éléments récents plus encourageants (augmentation des revenus autonomes), il reste que la situation financière de l'organisme est préoccupante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0598 - 8 avril 2015 - Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173), à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme.

CM15 0173 - 24 février 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000\$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café#restaurant (6813623 Canada Inc.)

CE15 0065 - Accorder à la Corporation du Théâtre Outremont une avance de fonds de 50 000 \$ au soutien financier annuel de 440 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire.

CA15 16 0054 - 2 février 2015 - Autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal

CA15 16 0046 - 2 février 2015 - Résilier le protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont.

CA14 16 0409 - 1er décembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

CM14 1127 - 25 novembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal : offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

DESCRIPTION

Compte tenu de la situation, le présent sommaire vise à approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173) qui prévoit le versement d'une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000\$ pour l'année 2017 seulement afin de régler en partie le déficit budgétaire accumulé de l'organisme. En contrepartie, l'organisme s'engage à :

- proposer un plan de redressement financier comprenant une rationalisation des dépenses et une projection réaliste et détaillée des revenus pour l'ensemble de l'année 2017;
- fournir un suivi des dépenses et des revenus mensuel à la Ville tout au long de l'année 2017;
- proposer un plan de positionnement stratégique détaillé qui permettra de créer et de consolider une image de marque forte et distinctive pour le Théâtre Outremont;
- respecter les procédures à suivre de la Ville en ce qui a trait à l'achat, la réparation ou la mise à niveau d'équipements et cesser de procéder sans autorisation de la Ville;
- participer à un comité de suivi avec tous les services municipaux impliqués en vue de planifier l'entretien et la mise à niveau de l'immeuble et de ses équipements;
- revoir le rôle et les responsabilités du directeur financier afin que celui-ci puisse réaliser le mandat d'une saine gestion financière que lui aura confié le Conseil d'administration de l'organisme;
- permettre à un représentant de la Ville d'assister à titre d'observateur au Conseil d'administration de l'organisme.

En vertu du présent protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont (document joint), l'addenda proposé vient donc corriger trois articles, soit celui sur les obligations de l'organisme (article 5), celui sur les obligations de la Ville (Article 8) et celui sur les clauses financières (article 9).

JUSTIFICATION

Considérant que la Ville centre a investi depuis 2015 plus de 1,5M\$ et l'arrondissement Outremont plus de 1,8M\$ dans le Théâtre Outremont, pour un soutien municipal en fonctionnement et en équipements de plus de 3,3M\$ depuis 2010, il est important de trouver une solution pour assurer la survie de ce lieu culturel important pour les montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont et non récurrente en 2017.
L'addenda et la convention se trouvent en pièce jointe.

Le coût total de ce dossier, soit 200 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la Culture pour ce faire.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par la ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la Corporation du Théâtre Outremont par l'arrondissement et la Ville centre au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Ville-centre				303 000 \$	303 000 \$
Arrondissement	335 000 \$	360 000 \$	395 000 \$	137 000 \$	137 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diffusion culturelle professionnelle, cette entente contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien ponctuel permettra à la Corporation du Théâtre Outremont de continuer à assurer la mise en oeuvre de la programmation culturelle métropolitaine du Théâtre Outremont pour le bénéfice de l'ensemble des montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le même protocole de visibilité conclu entre l'organisme et la Ville lors de la signature de l'entente est en cours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier: rencontre du comité de suivi concernant l'entretien et la mise à niveau du Théâtre Outremont.

30 janvier 2017: dépôt d'un plan de redressement des dépenses et d'un plan de positionnement stratégique par l'organisme.

Année 2017: suivi mensuel des dépenses et des revenus.

31 décembre 2017: échéance de la présente entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-12

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-12-19



Dossier # : 1164674001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Technoparc
Objet :	Approuver un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente / Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) ;
2. d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centre ;
3. de soumettre, à titre d'information, les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 13:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164674001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Technoparc
Objet :	Approuver un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente / Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport annuel du Vérificateur général de la Ville, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, volet Technoparc Montréal, comportait notamment des recommandations visant la modification du contrat de gestion conclu entre la Ville et Technoparc Montréal afin de permettre un suivi plus serré des activités réalisées par l'organisme et le respect de ses obligations contractuelles en contrepartie du versement de la contribution financière par la Ville.

Ce même rapport du Vérificateur général de la Ville comportait également des recommandations visant différents aspect relatifs à la gouvernance de l'organisme notamment la conformité du mode de fonctionnement de l'organisme avec les documents le régissant, en l'occurrence ses *Règlements généraux* et ses *Lettres patentes* .

Le présent sommaire décisionnel vise ainsi à présenter aux instances décisionnelles concernées les conclusions des démarches effectuées relatives aux modifications du contrat de gestion, aux *Règlements généraux* ainsi qu'aux *Lettres patentes* de l'organisme, suite aux recommandations du Vérificateur général de la Ville énoncées dans son rapport. Aussi, il est proposé de prolonger d'une année le contrat de gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0552 - 18 juin 2012 - Approuver le projet de contrat de gestion prévoyant accorder un financement de 2,6 M\$ annuellement à Technoparc Montréal pour ses activités, pour les années 2013 à 2017 dans le cadre du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal et l'autorisation de procéder à sa signature. L'avenant concerne les clauses en lien avec le suivi du contrat de gestion, la

reddition de comptes, l'approbation préalable à une vente de terrain ainsi que des cibles de performance assorties d'indicateurs.

Cet avenant vise également la prolongation du contrat pour une année, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La contribution financière accordée pour la prolongation du contrat est la même que celle présentement versée, soit la somme de 2,6 M\$ pour une année. Le versement de cette contribution demeure inchangé, soit quatre versements égaux de 650 000 \$ aux dates suivantes : le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre.

Enfin, ce sommaire décisionnel vise à produire les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes de l'organisme aux fins d'information auprès des instances. Ces derniers documents sont accompagnés des résolutions du conseil d'administration de l'organisme et témoignent de leur approbation par ce dernier. Les modifications à ces documents font suite aux recommandations faites par le vérificateur général de la Ville à Technoparc Montréal.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées au contrat de gestion ainsi qu'aux *Règlements généraux* et aux *Lettres patentes* de l'organisme permettent de respecter les recommandations formulées par le Vérificateur général dans son rapport d'audit, volet Technoparc Montréal, ainsi que d'assurer la protection et la promotion des intérêts de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications au contrat de gestion n'ont aucun impact financier supplémentaire pour l'exercice 2017. Par contre, la nouvelle entente de gestion propose une année supplémentaire à l'entente initiale de 5 ans (prolongation jusqu'au 31 décembre 2018) ce qui implique une contribution annuelle à déboursier de 2.6 M \$ de la part de la Ville de Montréal en 2018.

Pour assumer cette obligation, un ajustement à la base budgétaire 2018 du Service du développement économique est requis.

Cette dépense serait assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications au contrat de gestion permettent, à la fois, de respecter les recommandations exprimées par le Vérificateur général de la Ville et à Technoparc Montréal d'accomplir sa mission et de rencontrer ses objectifs. Les modifications au contrat de gestion permettront également à la Ville d'assurer un meilleur encadrement et les suivis relatifs aux interventions effectuées par l'organisme en lien avec des cibles de performance et des indicateurs convenus entre les parties impliquées au contrat de gestion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation des modifications au contrat de gestion par le conseil municipal.
- Signature de l'avenant du contrat de gestion par Technoparc Montréal et la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France JOBIN
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-12-13

CE : 30.001
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166337006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés. N/Réf. : 31H12-005-1246-02

Il est recommandé :

1. de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives;
2. de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-12-07 18:41

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166337006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés. N/Réf. : 31H12-005-1246-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville (l'« Arrondissement »), de faire l'acquisition de terrains sans désignation cadastrale en berges de la rivière des Prairies, faisant partie du domaine hydrique de l'État, afin de pouvoir réaliser différents projets d'aménagement et de restauration des berges, en respect des conditions émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « MDDELCC »). Les projets visés par l'acquisition sont l'aménagement du parc Maurice Richard incluant la piste cyclable et une portion de l'avenue Park-Stanley ainsi que la restauration des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin. La Ville doit donc fournir, au Centre d'expertise hydrique du Québec (le « CEHQ »), une résolution qui confirme qu'elle désire faire l'acquisition de ces terrains à des fins non lucratives. Cela permettra d'entamer les procédures avec le CEHQ afin d'arriver à une transaction officialisant le titre de propriété de la Ville.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'obtenir des autorités compétentes de la Ville l'engagement de cette dernière de débiter les procédures requises à l'acquisition de ces terrains, et une fois acquis, de les conserver à des fins publiques et non lucratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090166 - Mandater la firme Rousseau Lefebvre inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) - Travaux de consolidation des berges au parc Raimbault et de la rue Toupin.

CA15 090006 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à Rousseau Lefebvre inc. pour l'aménagement de plusieurs projets dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publiques S2014-022, soit 236 914.04 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense de 260 605,45 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 10 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

DD 1156688004 - Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 15 000 000.00 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement pour différents mandats inclus dans le Plan de l'Eau relevant de la compétence du conseil municipal.

DD 1164107001 - Adopter les conditions d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) du Plan de l'eau.

DESCRIPTION

Les terrains visés font partie de l'ancien lit de la rivière des Prairies (domaine hydrique). Ces terrains convoités par l'arrondissement sont identifiés sur les plans disponibles en pièces jointes.

Le *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (L.R.Q., c. R-13, r. 1.1), en vigueur depuis le 27 février 2003, détermine les conditions suivant lesquelles le MDDELCC est autorisé à consentir à l'octroi de droits sur le domaine hydrique (aliénation, location et occupation). Le règlement permet aussi au MDDELCC de vendre des portions remblayées du domaine hydrique sous son autorité et d'ajuster les tarifs applicables à l'octroi de certains droits. Ledit règlement prévoit deux dispositions applicables aux demandes d'achat d'une parcelle remblayée du domaine hydrique. Dans le cas où le demandeur est une municipalité, le règlement stipule qu'une vente peut être consentie pour la valeur nominale de 1 \$, si la Ville s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau, ce qui s'applique parfaitement au présent cas. Selon cette éventualité, le tarif effectif applicable pour l'exercice financier 2015-2016 est de 639 \$ pour les frais administratifs, plus 1,27 \$ du mètre linéaire de rive. Les frais sont indexés au 1^{er} avril de chaque année. Les taxes (TPS et TVQ) s'appliquent à ces montants.

Comme la Ville n'est pas propriétaire de tous les terrains adjacents à la partie du domaine hydrique, le MDDELCC pourrait lui demander d'aviser officiellement de la demande d'achat l'ensemble des propriétaires riverains et de les inviter à formuler leurs observations, le cas échéant, auprès du MDDELCC. Les commentaires ou les réserves formulés par les propriétaires riverains, le cas échéant, permettront au ministre s'il le juge opportun, de prévoir toute clause, condition ou servitude nécessaires pour protéger le public et les droits des riverains dans tout acte ou convention à intervenir.

Une copie dudit règlement est disponible en pièces jointes.

Pour préparer ces actes d'acquisition, il est d'abord nécessaire de procéder aux travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale, le cas échéant. C'est la Division de la géomatique de la Direction des travaux publics du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT ») qui devra procéder aux travaux d'arpentage aux fins de la désignation cadastrale de lots.

Ce n'est qu'une fois la désignation cadastrale de ces lots obtenue que le SGPI pourra, en collaboration avec le Service des affaires juridiques de la Ville et du MDDELCC, préparer l'acte

d'acquisition des lots convoités devant être présentés aux autorités pour approbation.

Le Service de l'environnement est d'avis qu'il ne sera probablement pas requis de procéder à une étude de caractérisation environnementale dans les cas du parc Raimbault et de la rue Toupin, car les données disponibles indiquent un faible potentiel de contamination des sols pour ces terrains. Dans le cas du parc Maurice Richard, les données disponibles indiquent un potentiel de contamination modéré pour ce terrain. En raison de la superficie remblayée et de futurs travaux d'aménagement dans le parc, une étude de caractérisation est recommandée. Un montant de 17 800 \$ a été estimé pour la réalisation d'une telle étude.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces parcelles de terrain permettra de pouvoir procéder aux travaux de stabilisation des berges souhaités par l'Arrondissement et de favoriser l'accès à la rivière des Prairies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Même si la Ville ne procède pas immédiatement à l'acquisition de ces terrains, le SGPI demande de réserver les fonds dès maintenant pour cette acquisition afin d'assurer la disponibilité des budgets lorsqu'il sera prêt à recommander l'acquisition de cet immeuble, car les délais pour conclure cette transaction peuvent être supérieurs à ceux du projet de l'Arrondissement et que les tarifs du MDDELCC peuvent changer sans préavis. Dans le cas d'une vente à une municipalité, le règlement stipule que si la municipalité utilise le terrain à des fins non lucratives publiques favorisant l'accès au plan d'eau, ce qui est le cas dans le présent dossier, le prix de vente de 1 \$ et les frais administratifs de 639 \$ (indexé au 1^{er} avril) plus ceux de 1,27 \$ le mètre linéaire de rive visée seront payables à la conclusion de l'acte de vente.

Raimbault : $1 \$ + 639 \$ + (1,27 \$ \times \pm 125 \text{ m}) = 798,75 \$$

Toupin : $1 \$ + 639 \$ + (1,27 \$ \times \pm 21,57 \text{ m}) = 667,39 \$$

Parc Maurice Richard $1 \$ + 639 \$ + (1,27 \$ \times \pm 590 \text{ m}) = 1\ 389,30 \$$

TOTAL = 2 855,44 \$

Toutefois, il sera à confirmer, avec les intervenants du MDDELCC, si les frais administratifs de 639 \$ doivent être payés dans chacun des cas.

Le coût de la transaction basé sur l'éventualité la plus réaliste est estimé à un montant de 2 855,44 \$, plus les taxes applicables, mais le SGPI recommande de réserver dès maintenant un budget de 5 000 \$, car tel que mentionné, les tarifs du MDDELCC sont indexés au mois d'avril de chaque année et peuvent changer sans préavis.

Les frais relatifs à la délimitation du domaine hydrique convoité, notamment les travaux d'arpentage, seront pris en charge par la Division de la géomatique de la Direction des travaux publics, à même son budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de ces secteurs permettra aux citoyens d'accéder au plan d'eau, de consolider la berge et d'en limiter son érosion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impératif pour la Ville d'intégrer les terrains du domaine hydrique dans son projet de réaménagement, afin de permettre de réaliser différents projets d'aménagement et de restauration des berges. De plus il est nécessaire de régulariser les titres de propriété puisque la Ville de Montréal occupe présentement les terrains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Obtention d'une résolution des autorités compétentes de la Ville demandant d'acquérir une portion du domaine hydrique de l'état;
2. Transmission par le SGPI au MDDELCC de tous les documents exigés en vertu du règlement pour confirmer l'ouverture officielle du dossier;
3. Le SIVT confirmera le mandat de la Division de la géomatique du SIVT pour la préparation de l'opération cadastrale requise pour l'acquisition de ces immeubles conformément aux exigences du MDDELCC;
4. Le SGPI préparera le sommaire recommandant l'acquisition de cet immeuble, lorsqu'il se sera conformé à toutes les exigences du MDDELCC et qu'il aura obtenu la désignation cadastrale de l'immeuble à acquérir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Ysabelle FILIATREAU, Ahuntsic-Cartierville
Josée SAMSON, Service de l'environnement
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Josée SAMSON, 9 décembre 2016
Nathalie LAPOINTE, 9 décembre 2016
Daniel BROUSSEAU, 8 décembre 2016
Ysabelle FILIATREAU, 8 décembre 2016
Luc LÉVESQUE, 8 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEBLANC-DIONNE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-27

Denis SAUVÉ
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-12-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-12-07

CE : 30.003
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165075004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé,
de nommer, à compter du 29 janvier 2017 et pour une période de deux ans, à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, les personnes suivantes :

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- madame Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Lasalle;
- monsieur Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- monsieur Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 12:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165075004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 05-002 - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées. Le règlement prévoit à l'article 10 la formation d'un comité technique.

La composition du comité, tel que prévu à l'article 11, est comme suit: neuf membres choisis parmi les employés des municipalités liées dont cinq membres proviennent de la Ville de Montréal et quatre membres proviennent des autres municipalités liées. L'article 12 prévoit que le conseil d'agglomération nomme les membres du comité et précise la durée de leur mandat au moment de leur nomination.

Le rôle du comité, selon l'article 13, est :

1. de proposer, le cas échéant, des mises à jour ou des modifications du guide d'entretien contenu à l'annexe C du règlement;
2. d'établir et, s'il y a lieu, de mettre à jour le format du rapport annuel exigé en vertu du paragraphe 5 de l'article 4 du règlement;
3. d'analyser les rapports annuels des municipalités liées et faire un rapport consolidé au conseil d'agglomération;
4. de soumettre toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'application du présent règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0655 - 29 octobre 2015 - Nommer monsieur Carl Minville, membre au Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG15 0060 - 29 janvier 2015 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG12 0500 - 20 décembre 2012 - Nommer les membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG11 0242 - 22 juin 2011 - Nomination, pour une période de 2 ans, des membres au comité technique.

CG10 0347 - 23 septembre 2010 - Nomination pour le remplacement d'un membre du comité technique.

CG09 0260 - 18 juin 2009 - Nomination, pour une période de 2 ans, des membres au comité technique.

CG07 0532 - 20 décembre 2007 - Nomination pour le remplacement de deux membres du comité technique.

CG07 0343 - 30 août 2007 - Nomination du nouveau président du comité technique.

CG07 0041 - 01 mars 2007 - Nomination des membres du comité technique prévu dans le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

Suite au départ de monsieur Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un poste doit être comblé à titre de membre représentant de la Ville de Montréal. Lors de la rencontre du 1er décembre dernier, monsieur Hervé Logé a proposé la candidature de madame Christianne Cyrenne de l'arrondissement Lasalle afin d'assurer le remplacement de monsieur Marcoux. Statuant sur la nécessité de maintenir une représentation adéquate de l'ensemble du territoire de l'agglomération, les membres ont accepté cette proposition. Le mandat des autres membres du comité étant échu en janvier 2017, il est recommandé de nommer pour une période de deux ans l'ensemble des membres suivants :

Membres provenant de la Ville de Montréal:

Monsieur Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;

Monsieur Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;

Monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Madame Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement Lasalle;

Monsieur Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau

Membres provenant des municipalités liées:

Madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;

Monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;

Monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;

Monsieur Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 11 du règlement RCG 05-002 qui régit la composition du comité technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Daniel TURCOT, Service de l'eau
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal

Lecture :

Daniel TURCOT, 19 décembre 2016
Patrice LANGEVIN, 19 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-19

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-12-19



Dossier # : 1167163001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division gestion du portefeuille immobilier
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de dépense de 923 159,56 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la Gestion et de la Planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Division Gestion du Portefeuille immobilier de la Direction Planification immobilière / Autoriser le transfert du solde du budget 2016 (revenus) de la division au budget 2017.

Il est recommandé :

- I. d'autoriser le report en 2017 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- II. d'autoriser un budget additionnel de dépense de 923 159,56 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-15 14:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167163001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division gestion du portefeuille immobilier
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de dépense de 923 159,56 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la Gestion et de la Planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Division Gestion du Portefeuille immobilier de la Direction Planification immobilière / Autoriser le transfert du solde du budget 2016 (revenus) de la division au budget 2017.

CONTENU

CONTEXTE

La Section de l'énergie et de l'environnement, maintenant la Division gestion du portefeuille immobilier du Service de la Gestion et de la Planification immobilière (SGPI) obtient, depuis 2009, l'autorisation de réinjecter les aides financières des projets d'efficacité énergétique dans son budget de fonctionnement. Ces aides financières servent à financer d'autres projets d'efficacité énergétique qui génèrent des économies et d'autres aides financières. De plus, en octobre 2012, le CE autorisait la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie du SGPI et la réinjection des aides financières (associées aux projets d'économie d'énergie) à son budget de fonctionnement pour le financement du plan d'économie d'énergie, et ce, au fur et à mesure de leur obtention.

Pour procéder à la réinjection des aides financières au budget de fonctionnement du SGPI, le service des Finances demande que les montants soient précisés et autorisés annuellement par le CE, d'où le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2077 – 23 décembre 2015 Autoriser un budget additionnel de dépense de 653 526,59 \$, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique, autoriser le Service de la gestion et affecter ce montant au budget 2015 de la Section énergie et environnement pour le financement du plan d'économie d'énergie et pour combler les budgets d'énergie déficitaires (économies captées mais non réalisées) des différents services et arrondissements, et autoriser le report en 2016 du solde du budget.

CE14 1985 – 17 décembre 2014 Autoriser un budget additionnel de dépense de 698 205,41 \$, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique, autoriser le Service de la gestion et affecter ce montant au budget 2014 de la Section énergie et environnement pour le financement du plan d'économie d'énergie et pour combler les

budgets d'énergie déficitaires (économies captées mais non réalisées) des différents services et arrondissements, et autoriser le report en 2015 du solde du budget.

CE14 0153 – 5 février 2014 Autoriser un budget additionnel de dépense de 138 943,10 \$ pour l'année 2014, à la Section énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CE12 2086 – 19 décembre 2012 Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 \$ toutes taxes incluses, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CE12 1677 – 10 octobre 2012 Adopter le Plan d'économie d'énergie 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières;
Réinvestir les économies au budget de fonctionnement de la Direction des immeubles pour réaliser des travaux non capitalisables permettant une réduction du déficit d'entretien de nos bâtiments;

Réinjecter les aides financières dans le budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie au fur et à mesure de leur obtention.

DESCRIPTION

Plusieurs projets sont admissibles à des aides financières en efficacité énergétique. Le tableau en pièce jointe présente les différents projets du SGPI ayant reçu une aide financière en efficacité énergétique en 2016.

Depuis janvier 2016, la Division gestion du portefeuille immobilier du SGPI a reçu des aides financières pour un montant total de 923 159,56 \$. Ces aides proviennent de :

- Gaz Métro (318 671,75 \$)
- Hydro-Québec (323 782,52 \$)
- Énergie et Ressources naturelles - gouvernement du Québec (280 705,28 \$)

Le SGPI demande d'autoriser la réinjection des aides reçues, soit 923 159,56 \$ dans son budget de fonctionnement pour l'année 2016 et autoriser le transfert du solde du budget 2016 (revenus et dépenses) des comptes concernés au budget 2017.

JUSTIFICATION

L'efficacité énergétique est une avenue incontournable pour diminuer les dépenses énergétiques, réduire les gaz à effets de serre, protéger nos ressources naturelles et diminuer le déficit d'entretien.

Ainsi, le SGPI compte réinvestir la totalité des aides financières pour :

- L'achat d'équipement électromécanique plus efficace (exemples : éclairage efficace, chaudières et chauffe-eau de haute efficacité, échangeurs de chaleur ou autres);
- La modernisation et centralisation de contrôles pour des systèmes électromécaniques;

- La conversion de systèmes de chauffage au mazout vers le gaz naturel ou l'électricité;
- Toutes autres dépenses prévues au Plan d'économie d'énergie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réinjection des aides financières permet une augmentation du budget de fonctionnement du SGPI tel que prévu au Plan d'économie d'énergie.

À ce jour, le solde du budget additionnel par réinjection des aides financières est de 977 490,30 \$. Avec le montant présentement demandé, le montant total sera de 1 900 649,86 \$.

La portion des 923 159,56 \$ assumée par l'agglomération a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité d'agglomération. La portion assumée par le central (corporatif et arrondissements) a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité centrale. Ainsi, le budget additionnel sera assumé à 7,95 % par l'agglomération, pour un montant de 73 349,29 \$, et à 92,05 % par le central, pour un montant de 849 810,27 \$.

Voir le tableau en pièce jointe pour la somme des aides financières reçues par bâtiment/projet.

Le virement pour augmenter le budget de revenus et dépenses sera fait après la décision du comité exécutif.

Il est demandé :

D'autoriser un budget de revenus additionnels selon ce qui suit :

Revenus 2016 :

Agglomération — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique-agglomération — Autres/administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 73 349,29 \$

Corporatif — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique-proximité — Autre administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 849 810,27 \$.

D'autoriser un budget de dépenses additionnelles équivalent au budget de revenus et de l'imputer comme suit :

Dépenses 2016 :

Corporatif — Crédits provenant de revenus additionnels — Économie d'énergie mixte — Soutien matériel et technique/gestion des immeubles/à répartir — Entretien et réparation/immeubles et terrains. 923 159,56 \$.

Le présent dossier respecte la directive "Utilisation des surplus, réserves et revenus excédentaires" (C-RF-SF-D-09-002, article I-b de l'Annexe 1).

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le budget additionnel servira à financer des mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments. Donc contribuera à réduire la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réinjection des aides financières au budget de fonctionnement du SGPI est essentielle à la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David CHARETTE
Ingénieur en mécanique

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Le : 2016-12-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean J ST-ONGE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS

Directeur Planification Immobilière

Approuvé le : 2016-12-14

Directrice du bureau de projet et des services
administratifs
En remplacement de Marie-Claude Lavoie

Approuvé le : 2016-12-15

CE : 30.007

2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.001
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.002
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163496002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3459-12

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA, EFGHE, JKLMJ, NPQRN, LSTUL et HVWXH sur le plan L-23 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 30 mars 2016, sous le numéro 1670 de ses minutes.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-12-06 22:00

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163496002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3459-12

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$. De ce fait, la majorité des riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de neuf (9) propriétaires. Aujourd'hui, les neuf (9) résidus de ruelle sont enclavés et occupés par les propriétaires. Afin de régulariser cette situation, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De ce fait, une pétition a été transmise aux neuf (9) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Parmi les neuf (9) propriétaires, quatre (4) ont répondu favorablement à l'acquisition de leur partie de ruelle, un (1) a refusé et quatre (4) ne se sont pas prononcés. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan d'acquisition à 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a adopté le Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle est ordonnée par le Règlement 1654, adopté le 22 juin 1999, par l'ancienne Ville de Montréal-Nord, qui décrète la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

Une action est requise pour permettre la modification du Règlement 1654 afin de transférer neuf (9) lots identifiés sur le plan L-23 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 30 mars 2016, sous le numéro 1670 de ses minutes, aux propriétaires riverains, conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, dont la Ville de Montréal est propriétaire aux termes du jugement suivant :

- Jugement pour reconnaissance judiciaire du droit de propriété rendu par l'honorable juge Harry Batshaw, le 14 mai 1954, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1071257.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le Règlement 1654 de Montréal-Nord qui décrétait la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058 du cadastre du Québec, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie identifiée par les lettres ABCDA, EFGHE, JKLMJ et NPQRN tel qu'indiqué au plan L-23 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 30 mars 2016, sous le numéro 1670 de ses minutes.

JUSTIFICATION

La présente cession est recommandée par le SGPI pour les motifs suivants :

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.
- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, le SGPI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à

l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - Résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait sans contrepartie financière, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'assurer la pérennité de leur milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce Règlement modifiant le Règlement 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues CHANTAL, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Stéphane ROBITAILLE, 26 avril 2016
Sylvie BLAIS, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-12-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-12-06

CE : 40.004
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.005
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160003003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (programme 36615, Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID) un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M\$ pour l'installation des équipements, la réalisation de travaux d'améliorations locatives et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements.

Il est recommandé :

1. d'approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, (programme 36615, Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID) un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M\$ pour la planification et la réalisation de travaux pour l'installation des équipements RFID, d'améliorations locatives, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-01 13:21

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160003003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (programme 36615, Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID) un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M\$ pour l'installation des équipements, la réalisation de travaux d'améliorations locatives et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent règlement d'emprunt de 25 M\$ porte sur le financement d'un premier lot de travaux du projet RFID et libre-service (ci-après PRLS) du Programme RAC des bibliothèques, soit 14 des 26 bibliothèques inscrites au carnet de projets, ainsi que les frais afférents à la gestion globale de ces travaux. La ou les phases subséquentes feront l'objet d'un second règlement d'emprunt.

Le PRLS est un volet spécifique du Programme RAC des bibliothèques. Ce volet vise plus particulièrement l'installation des équipements RFID, l'amélioration du service à la population ainsi que le maintien des actifs immobiliers. Il consiste en un réaménagement de l'aire d'accueil ainsi que de la zone de transit des bibliothèques du réseau. La liste des 26 bibliothèques est attachée en pièce jointe au présent sommaire.

Afin de mener à bien le Programme RAC des bibliothèques dans son ensemble, incluant le PRLS, le comité exécutif approuvait le 25 mai 2016 (CE16 0861) un nouveau Plan de gestion du Programme RAC des bibliothèques présenté par le Service de la culture (SC), conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Ce nouveau plan de gestion prévoit qu'une équipe conjointe SC et SGPI est mandatée pour mener à bien le PRLS, et ce, en étroite collaboration avec les arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1967 : Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC)

CM08 0686 : Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$, afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales, le tout afin d'augmenter la dotation des arrondissements"

CM11 0516 Adopter, dans le cadre du programme PTI 2012-2015, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de

bibliothèques et l'achat de collections initiales

CG12 0471 Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CE13 0575 Conclure avec Bibliotheca ITG Inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robot de tri RFID, ainsi que de tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, pour trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 13-128665

CE15 1099 Autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie aux coûts de 1 953 593,89 \$

CE16 0861 Approuver le Plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques

CE16 1167 Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

DESCRIPTION

En accord avec le concept de la bibliothèque du XXI^e siècle et du virage numérique de la Ville, le Service de la culture (SC) souhaite, conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ainsi qu'avec les arrondissements, procéder d'ici 2022 dans 26 bibliothèques, à l'installation des équipements RFID et au réaménagement de l'aire d'accueil en fonction de l'approche libre-service.

Ce volet du programme RAC, vise l'installation permanente des équipements nécessaires à l'identification des documents par radiofréquence (technologie RFID) dont, les chutes intelligentes et les robots de trie lorsque nécessaire. Les équipements déployés en bibliothèque lors des phases précédentes de ce projet seront récupérés et réinstallés de manière définitive dans les postes de prêts libre-service et les portiques antivol. .

L'approche libre-service permet à l'utilisateur d'enregistrer lui-même ses prêts et ses retours de documents, réduisant ainsi les files d'attente au comptoir. Elle répond donc aux besoins d'autonomie, de convivialité, d'anonymat ainsi qu'aux attentes du public concernant une plus grande efficacité sur le plan du service à la clientèle. Elle implique une réorganisation des fonctions du personnel vers des services à valeur ajoutée.

De plus, la technologie RFID facilite grandement la gestion des collections et renforce la protection contre le vol de documents. Afin de réduire les risques d'accident de travail, cette phase des travaux inclut le réaménagement de la zone de transit des documents (réception et expédition).

Le financement des projets suivants est visé par ce règlement d'emprunt sont, de façon descriptive mais non limitative les suivants : Ahuntsic, Côte-des-Neiges, Langelier, Interculturelle, Henri-Bourassa, Parc-Extension, Mordecai-Richler, Saint-Michel, Mercier, Pointe-aux-Trembles, La Petite-Patrie, Verdun, Frontenac et Jean-Corbeil. Les projets des bibliothèques Marie-Uguay et Vieux-Saint-Laurent font l'objet d'une analyse et d'une démarche séparée.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt permettra d'assurer le financement d'un premier lot des travaux pour d'installation des équipements RFID et de maintien d'actifs immobiliers dans 14 des 26 bibliothèques du réseau inscrites au carnet de projets.

Les dépenses comprennent : L'installation des équipements RFID, la réinstallation des équipements existants lorsque requis, le réaménagement de l'aire d'accueil en fonction de l'approche libre-service, le réaménagement pour des raisons d'efficacité et de sécurité de la zone de transit. Sont aussi inclus aux dépenses les frais afférents à la rétention des services professionnels en gestion de projets.

Cet important programme de travaux dans 26 bibliothèques permettra l'amélioration du service client grâce à la modernisation des équipements dans ces bibliothèques ainsi que l'entretien des actifs immobiliers du réseau des bibliothèques de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID de 72 050 000 \$ prévu à l'enveloppe reçue pour le PTI 2017-2019 et à la programmation 2016-2018.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Le PRLS du Programme RAC des bibliothèques sera conçu et réalisé dans le respect des grands principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien des actifs immobiliers de la Ville

- Amélioration de l'expérience client
- Développement et implantation de services numériques et informatiques
- Augmentation du nombre de prêts et de retours automatisés
- Mise à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation
- Équité dans la prestation de services entre les arrondissements, ainsi que dans l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques de Montréal
- Amélioration qualitative et quantitative des services de proximité
- Amélioration des espaces de travail afin de réduire les risques d'accidents
- Facilitation de l'accessibilité universelle

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de la demande de règlement d'emprunt, aucune opération de communications n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rétention des services professionnels pour la gestion des travaux : hiver 2017.

- Réalisation par lots des 26 projets inscrits au carnet de commandes de 2017 à 2022 au rythme de 6 ou 5 projets par année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ».

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa « e. » de l'article 20 qui dit que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 26 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ève-Lyne BUSQUE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2016-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2016-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-11-28

CE : 40.007
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.008
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.009
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.010
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.011
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.012
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.013
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.014
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.015
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.016
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.017
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2017/01/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160132006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), du rapport annuel d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-12-07 14:33

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160132006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les instances rendent compte de leurs activités au conseil municipal par le dépôt de leur rapport annuel 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1159 - 14 octobre 2015 - Dépôt du rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
 CM15 0103 - 23 février 2015 - Dépôt du Rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
 CM13 0692 - 26 août 2013 : Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe
au directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-07

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-12-07